



**La coopération entre la Commission européenne et la société civile & la coopération entre les organisations de la société civile du Nord et du Sud – Exploration des rôles, espace et valeur ajoutée**



**RAPPORT**

**du cinquième Forum conjoint CIDSE – Caritas Europa**

**Bruxelles, 2 - 4 mars 2010**

**La CIDSE** est une alliance internationale d'agences de développement catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord qui agissent ensemble pour un monde de justice.

Rue Stévin 16 - B-1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 230 77 22 – Fax : +32 2 230 70 82 – [www.cidse.org](http://www.cidse.org).

**Caritas Europa** est une des sept régions de Caritas Internationalis, une confédération de 164 organisations catholiques d'aide d'urgence, de développement et de service social.

Rue de Pascale 4 - B-1040 Bruxelles – Tél. : +32 2 280 0280 – Fax : +32 2 230 1658 - [www.caritas-europa.org](http://www.caritas-europa.org).

## AVANT-PROPOS

Nous sommes ravis de vous présenter le rapport du cinquième Forum conjoint CIDSE-Caritas Europa. Le fruit de trois jours de réflexion et de débats intenses autour des défis et des opportunités que nous rencontrons dans notre travail, face à une mutation profonde de la conjoncture mondiale de l'aide.

Le Forum a abordé des questions largement mises en exergue par le Pape Benoît XVI dans sa lettre encyclique *Caritas in Veritate*, notamment au paragraphe 47, où il écrit : « Les programmes de développement, pour pouvoir être adaptés aux situations particulières, doivent être caractérisés par la flexibilité. Et les personnes qui en bénéficient devraient être directement associées à leur préparation et devenir protagonistes de leur réalisation. Il est aussi nécessaire d'appliquer les critères de la progression et de l'accompagnement – y compris pour le contrôle des résultats –, car il n'existe pas de recettes universellement valables. »

En tant qu'organisations catholiques, ces paroles doivent inspirer notre réaction face aux défis du moment : les Objectifs du Millénaire pour le développement ne se réaliseront probablement pas au plan mondial sans une forte accélération des efforts avant la date butoir de 2015. Suite à la crise économique et financière, qui a durement frappé les pays en développement, plusieurs donateurs ont revu leurs promesses d'aide internationale à la baisse et compliqué l'amorce d'un débat progressiste sur le développement. Par ailleurs, certains gouvernements et donateurs multilatéraux nous enjoignent de prouver notre valeur ajoutée dans la sphère du développement, au titre de l'agenda de l'efficacité du développement. Au fil des décennies, les organisations membres de la CIDSE et de Caritas Europa ont tissé avec leurs partenaires des quatre coins du monde une forme de coopération animée par le souci d'un authentique partenariat et ancrée dans la doctrine sociale de l'Église. Une fois de plus, ce Forum a prouvé que nous étions engagés dans un partenariat sain et respectueux et que nos efforts et les principes auxquels nous adhérons sont au service d'un développement efficace. Nous savons qu'à l'avenir, nous devons arriver à donner plus de visibilité aux effets positifs de notre action sur les vies des personnes en situation de pauvreté. Nous savons que le développement n'est pas l'affaire d'un seul homme et que nous allons devoir investir dans des formes de partenariat innovantes avec d'autres parties prenantes du développement.


Ce forum a été créé par le groupe des responsables de cofinancement de nos deux réseaux afin de rencontrer des partenaires et des fonctionnaires de la Commission européenne et discuter avec eux de l'évolution de la conjoncture de l'aide et des modalités de financement qui régissent les relations Nord-Sud autant que notre coopération avec la Commission européenne. Nous nous sommes penchés sur les défis et les opportunités de la coopération future et avons formulé des recommandations concrètes.

Au niveau du réseau comme au plan national et local, nous garderons un œil sur ces évolutions et veillerons à ce que les décideurs européens entendent ce que nous avons à dire au sujet de l'aide / de l'efficacité du développement et des perspectives financières de l'UE après 2014. Nous comptons également associer la société civile à la formulation des politiques et aux questions opérationnelles.

Nous savons gré aux membres du groupe de travail et aux Secrétariats de la CIDSE et de Caritas Europa du travail accompli pour l'organisation de ce Forum. Un merci tout particulier à l'ensemble des participants qui ont fait le déplacement (parfois lointain) jusqu'à Bruxelles pour contribuer aux débats.



Bernd Nilles  
Secrétaire général de la CIDSE



Marius Wanders  
Secrétaire général de Caritas Europa

## TABLE DES MATIÈRES

### AVANT-PROPOS

[SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU FORUM](#)

[FORUM DE DÉVELOPPEMENT NORD-SUD : contexte, finalité, déroulement et programme](#)

[TENDANCES ACTUELLES DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AIDE \(2 mars\)](#)

[DIALOGUE AVEC LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE \(3 mars\)](#)

### RÉSULTATS DES GROUPEES DE TRAVAIL

[GT 1 : CE et OSC : les défis pour progresser ensemble](#)

[GT 2 : Quel espace pour les OSC dans les modalités de l'aide](#)

[GT 3 : Coopération Nord-Sud](#)

[GT 4 : Coopération avec d'autres acteurs \(non\) étatiques : le processus multi-acteurs](#)

[CONFÉRENCE AU PARLEMENT EUROPÉEN \(4 mars\)](#)

[LISTE DES PARTICIPANTS ET DES FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE](#)

[FEED-BACK DES PARTICIPANTS](#)

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU FORUM

Les recommandations qui suivent procèdent d'un riche débat autour de nos rôles et valeur ajoutée respectifs et de la confrontation des expériences entre les participants, dont des fonctionnaires de la Commission européenne. Ces recommandations sont le fruit de discussions en groupes de travail et en plénière et s'adressent aux différentes parties prenantes présentes. Tous les représentants des réseaux CIDSE, Caritas Europa et de leurs organisations partenaires se sont engagés à diffuser largement ces recommandations, de même que les thématiques considérées comme des « défis » et des « opportunités », auprès de ces organisations et réseaux afin de susciter d'autres réflexions et actions.

Reconnaissant que les changements à apporter au cadre de coopération entre la Commission européenne et les organisations de la société civile doivent s'aligner sur le Traité de Lisbonne et notamment sur l'éradication de la pauvreté comme objectif de la coopération au développement, le Forum formule les observations et recommandations suivantes, en guise de première contribution au Dialogue structuré initié par la Commission européenne.

### **Défis**

1. Trop peu d'occasions de présenter les propositions des coalitions et des réseaux compte tenu des limites imposées par les cadres juridiques de la CE ;
2. Le manque de durabilité des financements de projet (court terme) ;
3. La complexité des procédures de demande de financement, des règles et règlements de mise en œuvre de la CE, surtout pour les OSC du Sud ;
4. Le fait que la Commission européenne n'investisse pas assez dans les fonctions politiques, analytiques, de plaidoyer et de veille démocratique des organisations de la société civile ;
5. Le manque de reddition de comptes aux administrés en général et aux personnes en situation de pauvreté en particulier, conduisant à un manque d'appropriation ;
6. Un dialogue politique limité et incohérent entre la société civile et les gouvernements nationaux du Sud et le besoin de nouvelles modalités de l'aide pour garantir la reconnaissance et le soutien à la société civile ;
7. Un manque d'appropriation des efforts de développement dû à un manque de véritables relations entre les OSC et les parlements nationaux et la faiblesse des parlements à s'acquitter de leur mission de contrôle démocratique ;
8. Des processus de consultation limités entre les organisations de la société civile et la Commission européenne dans les pays en développement ;
9. Les instruments dont dispose actuellement la Commission européenne proposent peu de moyens pour renforcer l'autonomie des organisations de la société civile et pour créer un environnement porteur où les gouvernements nationaux réagissent aux demandes de la société civile et rendent des comptes aux parlements nationaux, ouvrant la voie à de saines approches multi-acteurs dans les processus de développement ;
10. Une insistance démesurée sur les indicateurs d'impact quantitatifs pour mesurer l'efficacité de l'aide.

### **Les opportunités suivantes ont été identifiées :**

1. Contre la fragmentation, trouver des alternatives au financement traditionnel 1-1 des activités des OSC ;
2. Stimuler, encourager et soutenir l'élaboration d'approches cohérentes au sein des réseaux formels et informels d'OSC ;
3. Renforcer les coalitions dans tous les pays afin de créer au niveau national des environnements porteurs et propices pour la société civile et comprendre la contribution de cette dernière à un développement démocratique, juste et durable ;

4. Exiger de tous les acteurs, gouvernements, donateurs, OSC et autres, qu'ils rendent davantage de comptes sur les actions de développement aux personnes en situation de pauvreté ;
5. Articuler la coopération de la CE autour de dispositifs de financement basés sur une coopération de type réseau qui contribue à promouvoir une coopération, un apprentissage et un renforcement des capacités Nord-Sud et Sud-Sud ;
6. Mettre en place des mécanismes de financement durables, prévisibles et sur le long terme, visant à renforcer les capacités politiques, d'analyse et de plaidoyer des organisations de la société civile et à renforcer leur rôle de contre-pouvoir ;
7. Renforcer les réseaux et plates-formes d'OSC pour que les gouvernements nationaux se montrent plus réactifs vis-à-vis de leurs préoccupations ;
8. Soutenir les rôles et responsabilités qui incombent aux différents intervenants des processus de développement, ce qui va au-delà du rôle de l'État, en identifiant les missions spécifiques relevant des parlements nationaux, des autorités locales, des OSC, du secteur privé, etc. ;
9. Remplacer les dispositifs financiers à court terme et à « risque zéro » ainsi que l'approche par projets de la CE par des mécanismes plus souples et des investissements sur le long terme qui permettent de renforcer les OSC et d'approfondir la coopération entre la Commission européenne, ses Délégations et les OSC, au Nord comme au Sud ;
10. Participer aux dialogues plurilatéraux en cours, notamment le Quadrilogue/Dialogue structuré de la CE et le Forum sur l'efficacité du développement des OSC, afin de mieux appréhender de part et d'autre la valeur ajoutée de chaque partie prenante et l'environnement porteur dont elle a besoin.

## RECOMMANDATIONS

### **À l'attention des organisations membres de la CIDSE et de Caritas Europa en vue d'actions communes des deux réseaux**

1. Les ONG européennes doivent continuer d'investir dans des relations avec la CE qui vont au-delà de la relation donateur / bénéficiaire, contribuant ainsi à une appréhension commune de la valeur ajoutée de chaque intervenant.
2. Faciliter la communication entre les OSC du Sud et les Délégations de la CE. Tant le siège de la CE que les OSC du Nord doivent promouvoir / faciliter des consultations plus systématiques entre la Délégations de la CE et les OSC du Sud.
3. Investir dans le renforcement des capacités des OSC du Sud, afin de les aider à :
  - accéder aux financements de la CE
  - s'engager dans le dialogue politique et le plaidoyer, y compris par un renforcement des capacités des plates-formes et réseaux locaux.
  - renforcer leurs capacités de recherche, y compris au niveau de l'interprétation des données
4. S'atteler aux problèmes de bonne gouvernance dans les dialogues plurilatéraux. Plus généralement, montrer plus d'empressement à suivre l'approche plurilatérale, censée accroître l'impact des actions de développement.
5. Faire connaître ce qui se fait déjà sur le terrain et investir dans l'apport d'informations accessibles (pour les donateurs, les partenaires et le public qui les soutient). La divulgation des informations est liée à divers types de processus et de mise en œuvre des politiques.

### **À l'attention des organisations partenaires**

1. Investir dans des relations avec la CE qui vont au-delà de la relation donateur / bénéficiaire. S'appuyer sur la présence et le poids politique de la CE et des représentations locales pour atteindre des objectifs communs.
2. S'atteler aux problèmes de bonne gouvernance dans les dialogues plurilatéraux.
3. Au travers des approches plurilatérales, susciter une prise de conscience et promouvoir une dynamique qui amplifient les effets et la cohérence des actions de développement.
4. Acquérir le savoir-faire et investir dans les capacités d'accès aux financements de la CE, par exemple, grâce à une gestion saine, des formats et des mécanismes de transparence, de responsabilité et de reddition de comptes, etc.
5. Être prêtes à acquérir et à investir dans les connaissances et la capacité à mener des actions de plaidoyer et de lobbying locales auprès des bailleurs institutionnels présents sur le terrain (la CE, par exemple), et en vue d'améliorer la coopération – là où cela s'avère possible et opportun – avec leur gouvernement national, afin d'être davantage visibles / associées à la formulation des politiques nationales relatives aux diverses questions de développement.
6. Être prêtes à se regrouper en plates-formes et en réseaux (sectoriels, régionaux ou autres) légitimes afin d'accroître l'impact des actions de plaidoyer et de lobbying.
7. Les OSC du Sud établies dans les capitales devraient s'employer à resserrer leurs liens avec les petites OSC (de base ou communautaires) établies dans les provinces.

### **Actions communes**

1. Pour amplifier leur soutien aux OSC du Sud et à leurs réseaux, les OSC du Nord et du Sud devraient créer ou renforcer des plates-formes, des partenariats et des réseaux communs afin :
  - d'améliorer l'environnement politique et institutionnel dans lequel opère la société civile du Sud
  - d'influencer les politiques.
  - d'accompagner le renforcement organisationnel.
  - de partager les risques liés à l'obtention et à la gestion de financements de la CE.
  - d'accroître la collaboration et la coordination au plan national et régional dans le Sud et de soutenir les réseaux d'OSC.
2. Les ONG du Nord et du Sud devraient renforcer les capacités des organisations communautaires de base et/ou faire remonter leurs points de vue dans les processus de planification nationaux.
3. Les OSC du Nord comme du Sud devraient définir des agendas de plaidoyer communs autour de sujets qu'elles accompagnent ensemble.

### **À l'attention de la Commission européenne**

1. Davantage de coordination et de cohérence sont nécessaires pour favoriser l'apparition d'un environnement porteur pour les OSC et de mécanismes de financement plus sûrs pour les OSC afin :
  - a. d'éviter les doubles financements et l'absence de financement.
  - b. de contribuer au renforcement de la coordination entre les OSC du Sud.
2. La Commission européenne et ses représentations dans les pays du Sud d'une part, et l'ensemble des donateurs présents dans les pays du Sud d'autre part, devraient créer et promouvoir un espace politique dédié à la consultation des OSC, et piloté par celles-ci. Les accords bilatéraux CE-donateurs

devraient prévoir une clause à cet effet, garantissant la présence d'éléments plurilatéraux dans les consultations nationales.

3. La CE devrait accorder une certaine marge de manœuvre aux Délégations de l'UE de sorte qu'elles puissent adapter les règlements communautaires régissant l'accès des OSC aux financements de l'UE à la réalité des OSC locales (environnement inhibiteur, situations de conflit, etc.) et aux besoins des organisations communautaires de base. Il s'agit notamment :

- i. de renforcer la capacité des Délégations de l'UE à toucher les OSC et les organisations communautaires de base.
- ii. que les modalités de financement de la CE reconnaissent que le développement de la société civile s'accompagne de risques et que ceux-ci ne doivent pas être supportés uniquement par les OSC. La CE doit en outre favoriser la durabilité en modifiant ses politiques et règlements financiers pour instiller plus de souplesse dans les délais et les mécanismes de financement en fonction du montant des subventions accordées aux actions de développement des OSC.
- iii. d'habiliter la société civile en assortissant les programmes thématiques d'enveloppes spécialement dédiées aux organisations communautaires de base (pour leur éviter la concurrence d'organisations de la société civile bien établies).
- iv. Proposer des financements de la CE aux réseaux d'OSC du Nord et du Sud.

4. La CE, les donateurs et les gouvernements doivent veiller à ce que les consultations aient du sens, ce qui veut dire laisser suffisamment de temps à la préparation et à la prise en compte des points de vue des OSC et associer ces dernières du début à la fin du processus. Il s'agit notamment ;

- v. de continuer d'associer étroitement les ONG du Nord et du Sud à la formulation des stratégies nationales et de les consulter plus régulièrement.
- vi. de favoriser des consultations plus systématiques entre les Délégations et les ONG du Sud.
- vii. de renforcer la coopération entre les parlements et les OSC, en faisant valoir aux OSC qu'il est plus intéressant pour elles de trouver des alliés au sein de leur propre parlement que d'agir de manière isolée.

5. La CE doit concevoir des politiques qui ménagent un espace suffisant pour des consultations d'OSC pilotées par celles-ci (comme indiqué au point 2 ci-dessus) et qui garantissent une véritable consultation des organisations communautaires de base (dont il faut reconnaître la capacité à formuler leurs propres besoins et leurs propres choix). Il faudrait allouer aux ONG du Nord des ressources suffisantes pour aider les ONG du Sud à renforcer leurs capacités à cette fin.

6. Révéler ce qui se passe effectivement sur le terrain ; la divulgation des informations est liée à divers types de processus et à la mise en œuvre des politiques.

**Extrait de la DÉCLARATION DU FORUM NORD-SUD DE LA CIDSE ET DE CARITAS  
À PROPOS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

**Coopération entre la CE et les sociétés civiles du Nord et du Sud : créer un environnement  
porteur pour l'éradication de la pauvreté**

**Conclusions et recommandations**

**Bruxelles, le 4 mars 2010**

**Le Forum approuve les recommandations suivantes :**

**À l'attention de la Commission européenne**

1. Garantir l'autonomie des OSC et consolider les approches multi-acteurs, surtout afin de soutenir le contrôle démocratique parlementaire sur la politique gouvernementale et la création d'un espace propice qui reconnaît à la société civile un rôle de contre-pouvoir indépendant ;
2. Faciliter des processus de consultation entre gouvernement et OSC aux moments voulus et renforcer les processus de consultation politique entre la CE et les OSC de manière à instaurer un dialogue pérenne ;
3. Préciser le rôle des OSC dans les nouvelles modalités de l'aide ;
4. Soutenir la divulgation des informations relatives aux politiques de développement nationales afin que les OSC locales puissent effectivement s'impliquer dans ces processus et exercer notamment un suivi au plan local et national ;
5. Trouver des mécanismes de redevabilité envers les personnes en situation de pauvreté et profiter de l'ancrage des OSC dans les communautés de base afin de promouvoir des approches politiques de lutte contre la pauvreté respectueuses des réalités ethniques, culturelles et historiques des populations visées ;
6. Généraliser le travail de cartographie des réseaux d'OSC et contribuer à mettre plus de cohérence entre les activités pertinentes mises en place par les réseaux de développement, entre le Sud et le Nord mais aussi entre le Sud et le Sud et au sein des pays ;
7. Trouver des modalités basées sur d'autres dispositifs financiers que le « risque zéro », en mettant davantage l'accent sur l'impact global des actions sur la société et en reconnaissant le rôle particulièrement important de l'UE dans la cohérence des politiques des pays en développement ;
8. Formuler de nouvelles modalités de financement plus souples, assorties de dotations suffisantes pour permettre au siège et aux Délégations de la CE :
  - de promouvoir un appui à plus long terme qui assure une certaine prévisibilité et une certaine durabilité
  - de favoriser les activités au niveau des réseaux, pour bénéficier de la coordination et éviter les redondances
  - de renforcer les capacités des organisations et réseaux de la société civile des pays en développement.

**À l'attention des organisations de la société civile :**

1. Gérer la diversité des OSC en participant aux réseaux adéquats, Nord-Sud, Sud-Sud et niveau national ;
2. Garantir une véritable reddition de comptes aux communautés et aux personnes en situation de pauvreté et démontrer cette redevabilité et le changement pour les communautés et les sociétés à travers les réseaux ; renforcer le rôle de veille démocratique via les réseaux ;
3. Consolider les capacités politiques, d'analyse et de recherche, organiser l'apprentissage dans les réseaux pertinents ;
4. Organiser des processus inclusifs propices à des dialogues judicieux avec le gouvernement au plan national ;
5. Reconnaître et contribuer au renforcement des processus de développement multi-acteurs et surtout aider les gouvernements nationaux à établir un contrôle et une supervision sur les processus de développement nationaux en complément des comptes rendus aux donateurs et en renforçant la reddition de comptes aux administrés ;
6. Organiser des processus inclusifs propices à des dialogues judicieux avec la Commission européenne sur les politiques communautaires, dans les domaines géographiques et thématiques ;
7. Remplacer les modes de financement par projet et à « risque zéro » qu'utilise la Commission européenne par des dispositifs crédibles et alternatifs ;
8. Mieux communiquer les priorités des communautés et personnes en situation de pauvreté et prouver que les OSC sont capables de travailler efficacement avec ces groupes pour les aider à se sortir de la pauvreté.



## FORUM DE DÉVELOPPEMENT NORD-SUD

Le Forum CIDSE – Caritas Europa s'est tenu du 2 au 4 mars 2010 ; il a vu la participation de 19 organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, de représentants de 14 organisations membres de la CIDSE et de Caritas Europa et de 2 représentants de leurs bureaux locaux. Ces participants venaient des pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Éthiopie, France, Honduras, Inde, Irlande, Italie, Malawi, Nicaragua, Nigeria, Pays-Bas, RDC, Royaume-Uni, Rwanda et Zambie.

Plusieurs fonctionnaires de la Commission européenne ont assisté à la deuxième journée du Forum et pris part à de riches débats profitables à l'ensemble des participants. Nous adressons nos remerciements à tous les fonctionnaires présents et en particulier à M. Aristotelis Bouratsis, Directeur des opérations thématiques, EuropeAid, à Mlle Dominique Dellicour, Chef de l'unité qualité des opérations, EuropeAid, et à M. Olivier Luyckx, Chef de l'unité efficacité de l'aide, DG Développement.

### CONTEXTE

La Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'action d'Accra (PAA) de 2008 sont des cadres pilotés par les donateurs. Ce sont ces cadres qui fixent l'agenda de l'efficacité de l'aide dans la sphère de la coopération au développement avec les pays partenaires. La Déclaration de Paris, de manière implicite, et le PAA, de manière explicite dans son article 20, reconnaissent la société civile comme un acteur de plein droit du développement. Cette reconnaissance a suscité une réflexion et des actions concrètes visant à redéfinir les rôles et valeur ajoutée des acteurs de la société civile, tant en Europe que sur le terrain.

La Commission européenne occupe une place importante sur la scène internationale des donateurs, comme le prouve son intérêt marqué pour la formulation des stratégies de mise en œuvre de l'agenda officiel de l'efficacité de l'aide. Elle dispose à cette fin d'instruments politiques et financiers (instruments thématiques, géographiques, horizontaux et verticaux).

Entre autres démarches, la Commission européenne a ouvert un de ses instruments de mise en œuvre de l'aide extérieure aux acteurs émergents du développement pour qu'ils puissent bénéficier des financements alloués dans le cadre des Perspectives financières 2007-2013, lisez le plan pluriannuel des dépenses de l'Union. En fait, la Commission a élargi l'éligibilité de son programme thématique Acteurs non étatiques<sup>1</sup> et autorités locales (ANE-AL) aux organisations de la société civile du Nord, aux organisations de la société civile du Sud, aux autorités locales, aux syndicats, aux associations professionnelles et aux fondations. Du coup, les candidats sont plus nombreux au partage du même gâteau.

En 2009, la Commission européenne a entamé diverses évaluations à mi-parcours de ses Perspectives financières 2007-2013, en ce y compris le programme thématiques ANE-AL. La Cour des comptes européenne<sup>2</sup> et la CE elle-même<sup>3 4</sup> ont procédé à des évaluations de l'acheminement de l'aide de la CE par l'intermédiaire des organisations de la société civile (OSC).

---

<sup>1</sup> Définition du terme acteurs non étatiques (ANE) telle que fournie par la Cour des comptes : Le terme [...] couvre tous les éléments de la société qui n'appartiennent ni au secteur privé ni aux services de l'État. Dans le domaine de la coopération au développement, les acteurs non étatiques incluent des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations opérant au niveau des collectivités, des associations d'agriculteurs, des associations commerciales ou professionnelles, des groupes de défense de l'environnement, des universités, des syndicats, des chambres de commerce, des fondations, ainsi que des églises ou des communautés religieuses. Les termes ANE, OSC et ONG sont utilisés de manière interchangeable dans le présent rapport. OSCN = OSC du Nord, OSCS = OSC du Sud, ONGN = ONG du Nord, ONGS = ONG du Sud

<sup>2</sup> Cour des comptes européenne. « *La gestion, par la Commission, de la participation des acteurs non étatiques (ANE) à la coopération communautaire au développement* », Rapport spécial n°4, Luxembourg, 2009. <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/2722294.PDF>

La Commission européenne a réagi à ces diverses évaluations en cherchant à redéfinir les lignes de sa coopération avec les acteurs non étatiques (dont les OSC). Pour ce faire, elle a initié un [Dialogue structuré](#) (également connu sous le nom de *Quadrilogue*) auquel participent des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, des États membres et des ANE-AL.

Les objectifs de ce processus sont :

- de dégager un consensus autour de ce que pourrait être la contribution des organisations de la société civile à la définition, au suivi et à la mise en œuvre des politiques de développement de la CE.
- d'explorer diverses pistes concrètes permettant d'améliorer les futurs mécanismes de financement de la CE.
- de renforcer l'efficacité de l'aide telle que définie par la Déclaration de Pais sur l'efficacité de l'aide et le Plan d'action d'Accra.

Le Dialogue structuré a débuté officiellement le 23 mars 2010. Les consultations se poursuivront tout au long de l'année et se clôtureront au printemps 2011 par une conférence finale. Ces consultations, qui tiendront compte de l'ensemble des modifications apportées par le Traité de Lisbonne au contexte européen – avec notamment la création du Service européen pour l'action extérieure – devraient fixer les grandes lignes de la future coopération entre les OSC et la Commission européenne à tous les niveaux.

## FINALITÉ

Le Forum a été organisé pour se pencher sur ces évolutions, en fonction de l'optique confessionnelle et des connaissances acquises par la CIDSE et par Caritas Europa et pour relever les défis auxquels nos deux réseaux sont confrontés sur le plan des cofinancements de la CE et de la coopération entre la CE et les sociétés civiles du Nord et du Sud.

Le Forum s'est employé à formuler des recommandations concrètes à l'attention de la Commission européenne et des OSC afin d'améliorer la coopération entre la CE et les OSC au plan politique et opérationnel, tant en Europe que sur le terrain.

## DÉROULEMENT ET PROGRAMME

Cinquième du genre, ce Forum conjoint CIDSE - Caritas Europa s'est appuyé sur les résultats des éditions précédentes, de 2003 (Bruxelles) à 2007 (Arusha), pour aborder nos formes de coopération avec la Commission européenne et avec d'autres donateurs ou encore les tendances actuelles dans le domaine de l'aide.

La première journée a été consacrée à un échange interne d'expériences entre ONG partenaires du Nord et du Sud afin de cerner les défis et les opportunités qui existent dans la coopération avec la CE. Le lendemain, des fonctionnaires de la Commission européenne se sont joints aux débats. Les participants ont apprécié les échanges directs en ateliers, autour de quatre grandes thématiques (cf. infra). La matinée du troisième jour leur a permis de synthétiser les constatations des jours précédents et de rédiger une déclaration commune autour des principaux défis, opportunités et recommandations

---

<sup>3</sup> Commission européenne : « *Evaluation of EC aid delivery through Civil Society Organisations (CSOs)*. » Rapport final, décembre 2008.

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation\\_reports/2008/1259\\_docs\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/2008/1259_docs_en.htm)

<sup>4</sup> Commission européenne, Floridi, M. et Sanz-Corella, B. « *Étude de capitalisation des programmes de renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9<sup>ème</sup> FED* », Bruxelles, mai 2009.

[http://ec.europa.eu/europeaid/what/civil-society/documents/final\\_rep\\_capit\\_study\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/what/civil-society/documents/final_rep_capit_study_fr.pdf)

pour une meilleure coopération entre la CE et les OSC, laquelle a été présentée l'après-midi même au Parlement européen. Un des temps forts du Forum aura été la discussion en panel organisée au Parlement européen, l'occasion de présenter la déclaration à un plus vaste auditoire formé de décideurs européens, de parties prenantes des OSC et d'en remettre un exemplaire à Koos Richelle, Directeur général d'EuropeAid, ainsi qu'à Thijs Berman (député européen socialiste) et Anna Záborská (députée européenne PPE) qui parrainaient l'événement.

La dernière session du Forum nous a permis d'avoir un premier échange avec nos partenaires sur les modalités du changement et sur la façon dont nous pourrions renforcer et mieux mesurer l'impact de notre action. La dynamique engendrée par l'agenda international de l'efficacité de l'aide a amené la CIDSE et Caritas à s'intéresser de plus près à l'efficacité du développement des OSC et à s'engager dans divers processus y afférents, tant à l'échelon du réseau qu'au plan mondial.

L'organisation de ce Forum ainsi que les actions de plaidoyer qui s'ensuivront répondent à plusieurs motivations :

- s'assurer que les futures modalités présentées par la Commission dans le domaine de la coopération avec les OSC répondent efficacement aux besoins des pauvres, et qu'elles permettent de rendre la collaboration entre la Commission européenne et les acteurs de la société civile plus efficace ;
- veiller à ce que les OSC (du Nord comme du Sud) prennent toute la mesure de ce débat et ce, dans un environnement où le financement communautaire revêt de plus en plus d'importance ; veiller à ce que les intervenants soient complètement impliqués dans ce débat et s'en approprient les conclusions ;
- veiller à ce que la Commission européenne définisse ses futures modalités de l'aide en tenant compte de la valeur ajoutée des OSC en matière de développement et de l'esprit de partenariat qui les anime.

2 mars

## TENDANCES ACTUELLES DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AIDE

Après les discours d'accueil des Secrétaires généraux de la CIDSE et de Caritas Europa et la présentation des facilitateurs, la première journée du Forum débute par un échange sur les **expériences des participants en matière de financement de la CE** suivi d'une séance d'information sur les tendances actuelles dans la sphère de l'aide et les défis et les opportunités qui en résultent pour les OSC.

L'échange sur les expériences des participants en matière de financement de la CE fait apparaître plusieurs problèmes récurrents : **la pérennité du financement des projets** et un **besoin de renforcement des capacités par les donateurs et par la ou les OSC partenaire(s) du Nord**. Un partenaire d'Afghanistan a cette phrase : « les besoins en matière de santé ne s'arrêtent jamais, les projets, si. ». Une fois la subvention de la CE disparue, il n'est plus possible d'en demander une nouvelle. Lorsqu'une proposition est rejetée, le demandeur éprouve généralement de la frustration à cause du temps et des moyens perdus et plus encore à cause du flou qui entoure les critères de notation des demandes de subvention.

Un partenaire cambodgien de Development and Partnership in Action fait état d'une expérience de coopération positive avec la CE, où des fonctionnaires de la CE rendent visite au projet une fois par an, livrent un précieux feed-back et sont prêts à répondre aux demandes de clarification.

L'expertise des partenaires du Nord en matière de renforcement des capacités est un complément indispensable à la formation fournie par la CE. Caritas Bangladesh souligne que l'intervention des organisations membres de la CIDSE / Caritas Europa permet de renforcer les capacités de rédaction des propositions, ce qui accroît d'autant la probabilité de décrocher une subvention de la CE. Une autre façon de renforcer les partenaires locaux consiste à tisser des liens avec la Délégation de l'UE. Plusieurs participants relèvent une tendance aux demandes multi-acteurs dans le financement de la CE. De manière générale, il faudrait néanmoins une nouvelle architecture au sein de laquelle le Sud serait la locomotive et non plus un wagon de l'UE.

### **Dimension extérieure : les organisations de la société civile dans la coopération au développement de la CE – tendances et évolutions**

Izabella Toth, responsable des fonds institutionnels chez Cordaid, co-facilitatrice du groupe de travail CIDSE/Caritas Europa des responsables du cofinancement et présidente du groupe de travail financement du développement et de l'urgence (FDR) de CONCORD, commence par brosser le tableau de la situation actuelle de l'aide.



L'environnement de l'aide est conditionné par **l'agenda international de l'efficacité de l'aide** – l'accord intergouvernemental sur l'efficacité de l'aide inscrit dans la Déclaration de Paris de 2005, dont les principes ont été confirmés par le Programme d'action d'Accra (PAA) de 2008 : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Pour la première fois, l'article 20 du PAA reconnaît que les OSC sont des acteurs de plein du développement. L'accent est également mis sur la création de nouveaux partenariats, plus efficaces, afin de réduire la fragmentation de l'aide (d'où la division du travail entre donateurs de l'UE). L'engagement plus poussé des gouvernements et des donateurs auprès des OSC et les principes de l'agenda officiel de l'efficacité de l'aide que l'on tente d'appliquer aux OSC mettent celles-ci de plus en plus en demeure de prouver leur action dans les faits.

De manière croissante, les fonds sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales telles que les Nations unies et la Banque mondiale ; de plus en plus de fonds proviennent en outre de fondations internationales, du secteur privé, de donateurs de la société civile des pays du Sud et de donateurs émergents (BRIC). Au bout du compte, toutes ces évolutions créent un **environnement de**

**l'aide très concurrentiel.** Les nouvelles modalités de l'acheminement de l'aide que sont les programmes multi-acteurs et les fonds décentralisés (approches sectorielles et instruments thématiques de la CE) de l'appui budgétaire général (ABG) sont la conséquence directe de l'agenda de l'efficacité de l'aide, chacune d'elles apportant son lot de défis et d'opportunités pour les ONG.

Le financement direct des OSC locales, nouvelle approche suivie par la CE depuis 2007, pose plusieurs problèmes. On peut se demander si ce financement est aussi direct qu'on veut bien le dire, vu les critères administratifs et financiers mis en place et les changements induits dans la dynamique de partenariat avec les OSC du Nord. Dans ce contexte, **plusieurs opportunités se présentent aux OSC :**

- mettre en valeur les créneaux / la valeur ajoutée de l'organisation et valoriser ceux-ci.
- repérer la modalité de financement qui convient le mieux à l'organisation, tout en lui laissant l'espace nécessaire à l'accomplissement de ses propres mission et vision.
- développer une stratégie à l'égard des donateurs (les OSC de terrain devraient prendre les devants en contactant les organisations donatrices potentielles).
- faire pression sur la CE et les États membres de l'UE (en Europe et sur le terrain) afin d'obtenir une stratégie globale de coopération avec les OSC et des programmes de renforcement des capacités qui leur permettent de s'acquitter de leur mission constructive de veille démocratique.

### **Dimension interne : efficacité du développement des OSC**



L'oratrice suivante, Blandine Bouniol de Caritas Europa, intervient en tant que représentante de la CIDSE et de Caritas au sein du Groupe de facilitation global du Forum sur l'efficacité du développement des OSC, et co-présidente du groupe de travail efficacité du développement des OSC de CONCORD. Elle présente l'agenda alternatif élaboré par le **Forum sur l'efficacité du développement des OSC**. La Déclaration de Paris envisage l'efficacité de l'aide sous un angle technocratique : or il s'agirait de mesurer l'aide à l'aune des objectifs de la coopération au développement, c.-à-d. en fonction de sa contribution **à des améliorations tangibles dans la vie des populations, à un impact durable et à un changement social**. L'aide ne peut en outre concourir au développement qu'en étant associée à d'autres quêtes de justice, comme les réformes du commerce par exemple. Jusqu'à présent, la question de leur efficacité n'a été abordée par les OSC qu'à titre individuel, ou au niveau d'un réseau / d'une plate-forme. Depuis des décennies, la CIDSE, Caritas et leurs partenaires s'évertuent à améliorer la qualité et l'impact de leur action. Les deux réseaux font partie du Forum sur l'efficacité du développement des OSC pour y apprendre ce que font d'autres OSC, pour répondre ensemble aux questions soulevées par les gouvernements et pour dégager une vision commune de l'efficacité du développement.

Créé en juin 2008 avec le soutien des signataires de la Déclaration de Paris, le Forum sur l'efficacité du développement des OSC permet à des OSC du monde entier de débattre des questions et des défis liés à leur efficacité en tant qu'acteurs de développement. Son objectif est de proposer, en amont du 4<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de décembre 2011, **un cadre global sur l'efficacité du secteur des OSC** reprenant :

- des principes universels
- des lignes directrices sur les modalités d'application de ces principes
- de la documentation sur les bonnes pratiques

Selon une approche internationale ouverte et inductive, un Groupe de **facilitation global** (GFG) cherche à dégager un accord autour d'un cadre idoine pour les OSC. Pour ce faire, le GFG a entrepris une série de consultations nationales et régionales sur tous les continents. La société civile locale est invitée à participer aux consultations (thématiques et sectorielles) de son pays.

3 mars

## DIALOGUE AVEC LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

### Exposés introductifs

L'optique de cette deuxième journée du Forum est d'établir un lien entre les résultats du premier jour et le point de vue des fonctionnaires de la Commission européenne.



**René Grotenhuis, Président de la CIDSE et Directeur exécutif de Cordaid / Caritas Pays-Bas**, déclare le Forum officiellement ouvert. Il souhaite la bienvenue aux représentants de la CE et les remercie d'être venus discuter de la qualité de nos actions respectives et de notre coopération. Il rappelle que le développement ne saurait être le fait d'un acteur isolé mais seulement d'intervenants multiples. Des organisations de la société civile comme la CIDSE, Caritas et leurs organisations partenaires remplissent trois fonctions dans le développement : 1) elles aident à structurer les processus de transformation sociale ; 2) elles ont une mission de veille démocratique vis-à-vis de leur gouvernement et 3) elles fournissent des services sociaux de base, indépendants et complémentaires des services gouvernementaux. En cela, elles sont la preuve et les témoins vivants de ce que la société civile peut apporter au processus de développement. Elles sont néanmoins bridées par diverses contraintes et limites : les OSC sont parfois trop fragmentées, trop centrées sur leurs propres projets et programmes, trop psychorigides sur un plan idéologique et pas assez ouvertes à d'autres acteurs comme le secteur privé. Sans parler du fait qu'elles manquent parfois de rigueur dans l'apport de preuves scientifiques.

S'agissant de la relation de longue date qui unit les OSC à l'Union européenne, il convient en premier lieu de constater la nécessité urgente de créer des structures et des procédures de redevabilité au sein desquelles la redevabilité ascendante s'appuie sur la redevabilité descendante. Soucieux de l'efficacité de leurs financements, les donateurs imposent des règles et des conditions rigoureuses à la société civile. Paradoxalement, cette démarche amenuise l'efficacité et met des bâtons dans les roues des organisations communautaires de base qui tentent d'accéder aux financements. Il conviendrait en deuxième lieu de renforcer la participation de la société civile – en tant qu'experte du développement de sa propre population – à la programmation et au dialogue politique national. Cette conférence, conclut René, est l'occasion de voir où nous pouvons réduire la fracture entre les politiques et la pratique et ce que nous pouvons faire pour participer à la création d'un environnement propice au dialogue entre la CE et les OSC.

Au nom de la Commission européenne, **Aristotelis Bouratsis, Directeur des opérations thématiques de l'Office de coopération EuropeAid (AIDCO)**, assure qu'il entre dans les intentions de la CE d'agir en étroite collaboration avec la société civile. Autrefois, c'était l'État qui était perçu comme le moteur du développement ; aujourd'hui, la situation a changé et ce sont les OSC – de même que les autorités locales et nationales – qui sont devenues les protagonistes de l'approche plurilatérale du développement. En fait, la CE et les réseaux CIDSE / Caritas Europe partagent les mêmes principes de subsidiarité et de solidarité. La crise financière a montré que la morale et la justice étaient nécessaires pour éviter que les auteurs de la crise n'en soient également les bénéficiaires, alors que les personnes en situation de pauvreté, qui n'y sont pour rien, en subissent les conséquences. À cet égard, la mission de veille démocratique de la société civile n'en revêt que plus d'importance, par-delà son aptitude à rester proche des points de vue et des besoins de ces populations.



Il reconnaît que les cibles choisies par la CIDSE et Caritas Europa correspondent à des préoccupations majeures de la CE. Les documents de référence des quatre ateliers renvoient tous aux quadrilogues d'hier et d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux défis rencontrés par les OSC qui souhaitent participer à des programmes d'AIDCO. Un des principales avancées du premier Quadrilogue (processus de Palerme) a été de simplifier le système d'appel à propositions et les notes succinctes de présentation / appels en deux phases. Il est convaincu que le processus en cours aboutira à une définition plus précise du cadre de coopération entre la CE et les OSC (du Nord et du Sud). Mais le Quadrilogue n'est pas le seul et unique point d'entrée pour les OSC ; les évaluations à mi-parcours des programmes thématiques et géographiques sont également ouvertes au dialogue avec les OSC. Pour être acceptée par la CE, une proposition doit répondre à deux critères : primo, être appropriée par ses participants et secundo, inclure une prise en compte de la législation nationale et être complémentaire de la stratégie nationale. La CE reconnaît que le développement est, certes, un processus au long cours, mais elle aussi doit faire face à des contraintes : les cycles de projet et ses perspectives financières.

### **Débat en panel : la coopération entre la Commission européenne et les organisations de la société civile – attentes réciproques en termes de rôles et de responsabilités**

Pour **Dominique Dellicour, Chef de l'unité gouvernance, sécurité, droits de l'homme et genre au sein de la Direction qualité des opérations de l'Office de coopération EuropeAid**, les OSC ne sont pas que des prestataires de services mais aussi des acteurs du développement



socioéconomique au sens large. Pour opérationnaliser l'approche plurilatérale, la Commission européenne a entrepris des exercices de cartographie afin de se faire une idée précise de la société civile locale et de pouvoir, le moment voulu, s'engager auprès des acteurs pertinents. L'octroi d'une place plus importante aux OSC du Sud signifie que les OSC du Nord vont devoir renforcer leur rôle de coopération technique et partager leurs expériences de plaidoyer. La CE entend par ailleurs renforcer les acteurs non étatiques au titre des nouvelles modalités de l'aide du programme thématique ANE-AL. La valeur ajoutée d'organisations confessionnelles comme la CIDSE et Caritas se situe au niveau de leur solide maillage et de valeurs partagées comme l'autonomie.

**Olivier Luyckx, Chef de l'unité en charge de l'efficacité de l'aide, du financement du développement, des relations avec la société civile et les autorités locales à la DG Développement**, rappelle que l'aide au développement n'est pas qu'une

question de charité, mais qu'il est de notre intérêt d'avoir des alliés fiables. Il s'agit d'apporter une réponse à long terme à des défis à long terme. Les OSC sont indispensables pour garantir la veille démocratique et apporter leur grain de sel critique à la formulation des politiques. Bien que ces rôles soient reconnus, on sent bien que la relation CE-OSC ne satisfait personne en l'état actuel. Le défi pour la CE consiste à voir comment mieux associer non seulement les OSC, mais aussi les syndicats, les organisations de jeunes et les entreprises privées à la définition des priorités et à l'élaboration des politiques. Un autre défi consiste à garantir la complémentarité des actions des donateurs émergents, qui représentent aujourd'hui 15% de l'APD et qui sont devenus des acteurs importants. La CE est une institution publique ; à ce titre, elle doit rendre des comptes et connaît certaines restrictions au plan politique, opérationnel et financier ; un peu de créativité pour améliorer les mécanismes de coopération actuels ne serait toutefois pas inutile.



**Alta Suzzane Hooker Blandford, Rectrice de l'URACCAN** (Université des régions autonomes de la côte caribéenne du Nicaragua) plaide pour un développement placé sous le signe de l'identité, au sein duquel les populations autochtones et d'ascendance africaine s'approprient les changements qu'elles se sont défini elles-mêmes pour revitaliser leur identité culturelle. Elle épingle le caractère ethnocentrique des politiques et les difficultés que cela entraîne pour les

organisations du Sud qui essaient de travailler avec les documents et les demandes de subvention communautaires. Pour améliorer les résultats et les perspectives du développement, la coopération entre la CE et les OSC devraient s'appuyer sur le respect mutuel et des relations de confiance réciproque fondées sur de bonnes pratiques et une responsabilité commune.

**Daniel Verger, Directeur de la Division actions internationales du Secours Catholique – Caritas France**, rappelle aux participants qu'il faut renforcer le dialogue entre les OSC et le Parlement européen (PE), y compris dans le cadre du Quadrilogue. Il fait également allusion à l'Accord de Cotonou où la pleine participation des OSC doit encore être réalisée au titre des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED.



Accroître la redevabilité descendante, c.-à-d. la reddition de comptes par les pouvoirs publics à leurs administrés, tel est en substance le message de **William Chilufya, Responsable des programmes de plaidoyer au sein de l'organisation zambienne Civil Society for Poverty Reduction (CSPR)**. Se référant à l'expérience de sa propre organisation, il explique que le gouvernement zambien se sent davantage tenu de rendre des comptes au donateur (l'UE) qu'à sa population. CSPR, qui a participé à un projet de traçage de l'appui budgétaire, a constaté le peu d'informations fournies par le gouvernement ; l'UE pourrait aider les OSC en incluant dans les contrats qu'elle passe avec les gouvernements une clause par laquelle ces derniers seraient obligés d'indiquer aux OSC à quoi a servi l'appui budgétaire.



## DISCUSSIONS EN GROUPES DE TRAVAIL

L'après-midi du 2 mars s'est déroulée en quatre ateliers de réflexion autour des défis et des opportunités liés à la nouvelle configuration de l'aide. Les débats se sont articulés autour des questions posées dans les documents de référence afin d'orienter les débats. Chaque groupe de travail a ensuite restitué ses conclusions en plénière.



L'après-midi du 3 mars, les participants se sont à nouveau répartis en quatre ateliers parallèles pour discuter des thèmes abordés la veille, mais de manière plus approfondie et en présence des fonctionnaires de la CE cette fois, afin de définir les voies et moyens d'améliorer la coopération entre la CE et les OSC sur le plan politique et opérationnel. Les défis et les opportunités repérés la veille ont été présentés aux fonctionnaires de la Commission, qui ont ainsi pu livrer leur point de vue et participer à la discussion. Les principaux éléments ont été restitués en plénière, donnant aux fonctionnaires qui avaient assisté aux différents groupes une occasion supplémentaire d'approfondir leurs commentaires par rapport aux divers points abordés.

Les débats se sont articulés autour de quatre thèmes :

### 1. **CE et OSC : Les défis pour progresser ensemble**

- Quand les OSC sont des acteurs reconnus, dans l'esprit de l'Article 20 du PAA, jusqu'où la CE est-elle prête à maintenir un environnement favorable à la coopération avec les OSC, en Europe ET sur le terrain ?

### 2. **Quel espace pour les OSC dans les modalités de l'aide ?**

- Que peut faire la CE pour assurer cet espace ?

### 3. **Coopération Nord-Sud :**

- Mutation des rôles entre les OSC du Nord et du Sud (valeur ajoutée, concepts de partenariat) ; veiller à ce que la CE tienne compte de l'esprit de partenariat qui anime les OSC ;  
- Propositions de mécanismes de financement

### 4. **Coopération avec d'autres acteurs (non) étatiques : le processus multi-acteurs**

- Division du travail entre les différentes parties prenantes: vers une complémentarité renforcée et la durabilité des actions? Quelle place pour le droit d'initiative des ONG / OSC dans ce processus?

Ces débats se sont avérés fructueux. Les partenaires ont apprécié cet espace d'échange autour de leurs expériences en tant que bénéficiaires de subventions de la CE. Compte tenu de la diversité des conjonctures et des contextes, ces expériences se sont toutefois révélées très disparates. Tous les participants partagent néanmoins le désir de renforcer leur collaboration avec la CE dans le cadre des futures modalités de l'aide. La plénière du 4 mars a permis de dégager un consensus autour des enjeux, opportunités et recommandations clés. Vous les trouverez in extenso en pages 4-7 du présent rapport.

## GROUPE DE TRAVAIL n° 1

### CE et OSC: Les défis pour progresser ensemble Attentes réciproques en termes de rôles et de responsabilités

#### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

##### Contexte

Depuis plusieurs dizaines d'années, la Commission européenne (CE) reconnaît le rôle spécifique joué par les organisations de la société civile (OSC) dans les actions de développement et a mis en œuvre des politiques et des instruments pour s'assurer de l'implication des OSC en tant que partenaires opérationnels, en particulier les ONGN qui bénéficiaient directement des fonds de la CE. La ligne budgétaire pour le cofinancement des ONG, initialement appelée B7-6000 et qui est ensuite devenue la ligne 21 02 03 et rebaptisée depuis 2007 acteurs non étatiques – autorités locales, est le principal canal de financement des OSC.



En 2002, la CE a lancé le Processus de Palerme. Celui-ci a pris la forme d'un dialogue informel entre la CE, des ONG européennes, des membres du Parlement européen (PE) et des représentants des États membres de l'Union Européenne. Cette approche a eu un réel impact sur la procédure de coopération et a contribué à développer l'approche plurilatérale.

Le Processus de Palerme et d'autres événements importants (comme par exemple, le rôle accru des Délégations de l'UE dans la gestion des fonds destinés aux OSC / acteurs non étatiques, le Programme d'action d'Accra, etc.) ont eu une influence importante dans l'introduction de nouveaux instruments d'aide de la CE et dans la mise en place de l'accès direct des financements aux acteurs locaux en 2007: un plus large éventail d'OSC est désormais éligible pour les financements directs, y compris les OSC du Sud et les autorités locales. En revanche, le montant des fonds disponibles n'a pas augmenté. En 2007, les fonds européens directement attribués aux acteurs non étatiques se sont élevés à environ 915 millions d'euro, soit 10% du total de l'aide au développement de la CE.

En 2010, l'UE relance un processus de dialogue sur le rôle et l'implication des OSC et des autorités locales et régionales (ALR) dans la coopération extérieure. Ce processus va reprendre la forme d'un dialogue à quatre (quadrilogue) entre la CE, le PE, les États membres, les acteurs non étatiques et les autorités locales. Cette fois-ci, la base du dialogue est plus large et enrichie par plusieurs évaluations des engagements de la Commission européenne en faveur de la coopération avec les OSC. Ce quadrilogue intervient cependant dans un contexte de crise économique susceptible de représenter une menace sur les montants de l'aide. Ce quadrilogue vise à définir les bases de la coopération future entre la CE et les OSC (du Nord et du Sud). La CIDSE et Caritas participeront au Quadrilogue en tant que membres de CONCORD, la Confédération des ONG européennes de développement et d'urgence.

##### Les défis

La CE et les OSC ont placé diverses attentes dans ce Quadrilogue :

- veiller à ce que la Commission européenne définisse ses futures modalités de l'aide en tenant compte de la valeur ajoutée des ONG européennes et de leurs partenaires du Sud et de l'esprit de partenariat qui les anime.
- s'assurer que les futures modalités d'aide de la CE répondront effectivement aux besoins des ONGN et de leurs partenaires locaux et que ces modalités permettront également de renforcer et de rendre la collaboration entre la CE et les OSC plus efficace.
- veiller à ce que les ONG européennes et leurs partenaires prennent toute la mesure de ce débat et ce, dans un environnement où le financement communautaire revêt de plus en plus d'importance ; veiller à ce que les intervenants soient complètement impliqués dans ce débat et s'en approprient les conclusions.
- de mieux caractériser les rôles respectifs, la valeur ajoutée et la répartition des tâches entre toutes les parties prenantes (acteurs étatiques et non étatiques, les diverses catégories d'OSC, et ALR, comme les ONG, les syndicats, les fondations politiques,...) et garantir une complémentarité des approches et des programmes afin de gagner en durabilité
- d'identifier les rôles respectifs des parties prenantes européennes (CE, États membres mais aussi ONGN) afin de promouvoir des conditions favorables aux organisations de la société civile dans chaque pays.
- d'identifier les adaptations à apporter aux mécanismes d'acheminement de l'aide de la CE afin de s'en servir de manière plus stratégique par le biais des OSC et des ALR.



## Questions

1. Comment contribuer à l'émergence d'un environnement favorable à la coopération politique et à la solidarité entre les OSC du Nord et du Sud, qui puisse optimiser leur valeur ajoutée respective ?
2. Comment organiser concrètement la subsidiarité et la division du travail entre toutes les parties prenantes (les acteurs étatiques et non étatiques, les divers types d'OSC, les autorités locales). En particulier quels rôles les organisations de la société civile doivent-elles jouer en matière de développement (tant sur le terrain qu'en matière de plaidoyer et de campagnes d'opinion) et en quoi ces actions sont-elles complémentaires de celles menées par d'autres acteurs du développement ?
3. Comment la CE encourage-t-elle la société civile de chaque pays à aborder ces questions (et pas seulement des financements) avec les donateurs et son gouvernement ?
4. Comment les parties prenantes européennes (CE, États membres, mais aussi ONGN) apportent-elles leur concours au renforcement des capacités des OSC, en particulier dans les pays du Sud ?
5. Conception des programmes, processus de décision, suivi et évaluation : comment les différents acteurs (CE, société civile et autres acteurs non étatiques, autorités locales) peuvent-ils travailler dans la transparence et concert pour le développement et la mise en œuvre des programmes ?

## RÉSULTATS DU GT 1

### Défis

- Les modalités de la CE attisent la concurrence entre OSC du Nord et du Sud : il y a plus d'acteurs éligibles aux financements alors que l'enveloppe globale reste la même.

- Il n'est pas évident pour les OSC du Nord et de Sud d'arriver à des positions communes pour influencer le débat sur l'avenir de la coopération entre la CE et les OSC.
- Les mécanismes d'acheminement de l'aide de la CE destinés à la société civile sont complexes, surtout pour les OSC du Sud. L'appui fourni par les Délégations de l'UE n'est pas suffisant et varie considérablement d'un pays à l'autre (perçu comme arbitraire).
- La CE organise des réunions de consultation des OSC, mais peut-on réellement parler de dialogue judicieux alors qu'il s'agit le plus souvent de simples séances d'information.

### **Défis évoqués par les fonctionnaires de la CE**

- Avec la CE, les ONG du Sud ont affaire à un nouveau partenaire dont l'environnement de travail est complètement différent ; dans quelle mesure les OSC sont-elles prêtes à s'investir pour que cela fonctionne ?
- Définir un agenda commun est un défi pour les OSC / la CIDSE
- Créer / renforcer les plates-formes d'OSC au niveau national (<> pas seulement créer des institutions publiques)
- La complexité des documents contractuels ou autres de la CE.

### **Opportunités**

- Il y a matière à forger des partenariats plus solides entre ONG du Nord et du Sud puisqu'il ne s'agit plus tant d'établir une relation de financement (les partenaires ayant directement accès aux financements de l'UE) que d'assurer un accompagnement et une représentation. Le partenariat ressemble davantage à un « mariage ».
- Les ONGN ont de plus en plus un rôle de veille démocratique : elles aident les ONGS à remplir la même fonction dans le Sud et représentent leurs intérêts dans le Nord.
- Les OSC peuvent amener d'autres acteurs émergents (comme les syndicats, les entreprises) à avoir une attitude plus favorable envers les pauvres.

### **Recommandations**

1. La CE devrait faire preuve de plus de souplesse dans ses relations avec les ONGS afin de mieux répondre aux besoins des situations locales (parfois instables).
2. La CE devrait contribuer à renforcer la coordination entre ONGS.
3. Les ONG devraient s'investir dans des relations avec la CE qui aillent au-delà de la simple relation donateur / bénéficiaire.
4. Les ONGN devraient faciliter la communication entre les ONGS et les Délégations de l'UE.
5. Il faudrait plus de souplesse dans les mécanismes financiers en fonction du montant de la subvention.
6. Tant la CE que les ONGN devraient promouvoir des consultations plus systématiques entre les Délégations de l'UE et les ONGS.

## GROUPE DE TRAVAIL n° 2

### Les OSC et les modalités de l'aide

#### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

##### Contexte

Suite à la Déclaration de Paris (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008), l'environnement international de l'aide ne cesse d'évoluer, avec tous les risques et les opportunités que cela suppose pour les ONG (du Nord comme du Sud). La tendance qui fait le plus débat actuellement,



c'est la propension des donateurs à acheminer une part de plus en plus importante de l'APD via l'appui budgétaire général (ABG) et les approches sectorielles (SWAPs).

L'ABG consiste pour un État ou une agence de financement externe à transférer des ressources financières vers le Trésor public d'un autre État, pour soutenir la mise en œuvre d'un plan national de développement. Ce transfert obéit à des conditions particulières telles que la mise en place d'un plan de développement national, d'un cadre macroéconomique et de réformes dans la gestion des finances publiques.

En 2004, la Banque mondiale a acheminé plus de la moitié (52,2%) et la CE plus du tiers (35,1%) de son APD via l'ABG, l'objectif affiché étant de porter ce pourcentage à plus de 50% en 2010. Pour les bailleurs institutionnels, l'ABG apparaît comme un moyen facile de tenir leur promesse d'augmentation de l'APD et comme une solution plus efficace que le financement de projet / de programme, notamment en matière de coût de négociation, d'appropriation, de gestion et de coordination entre donateurs. Les évaluations des ABG affichent néanmoins un bilan mitigé de l'appui budgétaire direct en tant que stratégie d'aide au développement, surtout dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la gouvernance démocratique. Comme l'ABG renforce le rôle et la responsabilité du gouvernement récipiendaire, son efficacité dépend entièrement de la qualité des stratégies de développement financées dans le pays bénéficiaire. De nombreuses OSC du Nord engagées dans des actions de développement sont confrontées à des défis car elles voient leurs activités traditionnelles se cantonner au mieux à des actions de plaidoyer et de mise en capacité des sociétés civiles locales.

Les approches sectorielles incitent les différentes parties prenantes locales (OSC, donateurs et gouvernement local) à s'unir pour développer et appliquer une politique sectorielle dans un pays donné (le renforcement du secteur de santé au niveau national, par exemple). Le développement d'un programme sectoriel doit s'accompagner d'éléments politiques, stratégiques et financiers ainsi que d'un cadre de coordination sectoriel (dans lequel le gouvernement joue le rôle de chef de file). Dans certains pays et secteurs où les OSC jouent un rôle spécifique dans la définition des politiques sectorielles, où elles assurent une offre de services et où elles travaillent en partenariat avec l'État, leur implication dans la politique sectorielle et la définition de la stratégie devrait être considérée comme un élément essentiel pour déterminer si une réelle politique sectorielle est en place.

Dans différents documents politiques, la CE s'est engagée à soutenir et à renforcer la position des OSC (en tant qu'acteurs non étatiques) dans les processus de développement, suivant en cela les préconisations de l'article 20 du Programme d'Accra qui reconnaît les OSC comme des partenaires et des acteurs de plein droit du développement et plus seulement comme les bénéficiaires ou les agences d'exécution des projets de développement. Il s'ensuit que la CE cherche à redéfinir les

modalités de son aide, de sorte que les OSC/ANE puissent y être associées à tous les niveaux – de la conception des programmes au niveau national, jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des résultats.

### Défis

- ◆ Dans les nouvelles tendances de l'architecture de l'aide, les OSC vont avoir à faire face à de nouvelles attentes de la part des donateurs et de leurs gouvernements, qui ne sont pas toujours conformes à leurs visions traditionnelles, leurs missions et leur mode opératoire.
- ◆ Bien que la participation des OSC au dialogue sur les politiques nationales et sectorielles soit une condition préalable à une planification responsable, ce pré-requis est difficile à mettre en pratique parce que les gouvernements nationaux ne se sentent pas tenus de dialoguer avec leurs OSC et/ou ne reconnaissent pas la valeur ajoutée de leur participation.



- ◆ Par ailleurs, les OSC craignent que les nouvelles modalités de l'aide telles que décrites ci-dessus ne se traduisent par un affaiblissement du rôle des OSC, une réduction de l'espace dont elles disposent dans le processus de décision et une forte baisse des fonds mis à leur disposition pour des actions de développement.
- ◆ La participation des OSC dans les instruments thématiques de la CE (ANE-AL, Investir dans les ressources humaines, IEDDH, ...) est protégée par la nature même des instruments de financement complémentaires de la CE. Néanmoins, il subsiste un souci au sujet d'une possible opérationnalisation de l'engagement des OSC dans les planifications nationales vu la réticence des gouvernements nationaux et des donateurs à impliquer les OSC dans les procédures. Les raisons (ou prétextes) avancées étant la difficulté d'inclure des OSC « légitimes, représentatives, appropriées » ainsi que la crainte que ces acteurs soient dans l'incapacité de participer activement à ces processus.
- ◆ La mise en œuvre effective de nouvelles modalités de l'aide peut être torpillée par un manque de capacités du gouvernement national. L'idée selon laquelle les systèmes et les capacités du gouvernement se renforceront durant la phase mise en œuvre ne se vérifie pas toujours. Dans ce cas, un soutien aux OSC et au renforcement de leurs capacités peut s'avérer utile pour une mise en œuvre effective.
- ◆ Les OSC sont confrontées au fait que la CE (ainsi que d'autres donateurs) sont enclins à les financer via une approche de projet et des appels à propositions, plutôt que de croire en leur capacité à devenir les acteurs du changement au sein de leur propre environnement.

### Questions

1. Quelles sont les conséquences des nouvelles tendances sur la structure des ONG, leur mission et leur vision ?
2. Existe-t-il d'autres facteurs qui influencent le développement des ONG et leur accès aux financements ?
3. Quels sont les chances et les défis pour les ONG (du Nord et du Sud) si elles devaient faire évoluer leurs activités d'offre de services vers du plaidoyer / du lobbying et le renforcement des capacités ? Quelles seraient les conséquences de ces changements ?
4. Quels changements la CE devrait-elle introduire pour faciliter l'implication réelle et effective des OSC/ONG dans les processus locaux de négociation avec les gouvernements nationaux au moment de la formulation de ces stratégies ?
5. Quelles modalités la CE peut-elle proposer pour une meilleure inclusion ? Lorsqu'elle dialogue avec le gouvernement d'un pays en développement, de quelle marge de manœuvre politique

la CE dispose-t-elle pour amener celui-ci à associer les OSC à l'élaboration de la politique nationale ? Jusqu'où la CE est-elle prête à s'engager ?

## RÉSULTATS DU GT 2

### Défis

- Pour les organisations du Sud et certaines organisations largement tributaires des cofinancements, les changements apportés aux modalités de l'aide constituent un défi car elles ont le sentiment qu'elles vont devoir se restructurer et modifier leurs modes de faire afin de se conformer aux exigences organisationnelles et politiques des nouveaux cadres mis en place.
- Le processus de consultation est parfaitement conçu, mais sa mise en œuvre prend du retard. La participation des OSC n'est qu'une gesticulation de façade, sans aucun sens. On fixe le matin même l'agenda de la réunion prévue l'après-midi. Les OSC ignorent ce qu'il advient de leur feed-back.
- Les points de vue des petites ONG locales du Sud n'ont pas le même poids que ceux des petites ONG locales du Nord.
- Les organisations de plaidoyer véhémentes sont souvent considérées comme une menace par leur propre gouvernement.

### Opportunités

- Les OSC doivent s'interroger sur leur viabilité en dehors des donateurs (pour les organisations du Sud, il pourrait ne s'agir que d'avoir un budget de fonctionnement garanti).
- L'implication des OSC dans le suivi de la mise en œuvre devrait être une exigence dans les négociations entre donateurs et gouvernements sur l'appui budgétaire direct ; les OSC devraient être dans la salle où se déroulent les négociations entre leur gouvernement et les donateurs.
- Les prestataires de services dont la crédibilité est avérée sont consultés.

### Recommandations

1. Les informations afférentes aux différents types de processus et à la mise en œuvre en œuvre des politiques doivent être rendues publiques : ceci implique que la CE, les gouvernements et nous-mêmes divulguions ce qui se passe réellement sur le terrain.
  - les organisations du Nord doivent veiller à fournir une information accessible.
  - s'inspirer des bonnes pratiques du Right to Information Act (Inde).
2. Les OSC ont besoin de soutien, non seulement au niveau des projets, mais aussi au niveau de la recherche et de la réflexion, pour digérer les leçons apprises ; ceci relève dans une large mesure du développement organisationnel.
3. Créer un espace de consultation des organisations de base : elles peuvent effectuer des choix tranchants et sont parfaitement à même d'identifier leurs besoins.
4. La représentativité d'un réseau d'OSC locales n'étant pas toujours évidente pour ceux qui le soutiennent ou pour la population visée, il serait sage d'introduire les « effets en cascade » avec prudence lorsque les mécanismes de feed-in et de feed-back ne sont pas encore en place entre les OSC et les acteurs non étatiques.
5. Les donateurs des pays du Sud devraient créer un espace de consultation des OSC du Sud, piloté par ces dernières. Les accords bilatéraux CE-donateurs devraient prévoir une clause à cet effet, garantissant la présence d'éléments plurilatéraux dans les consultations nationales.
6. Les ONGN peuvent également contribuer au renforcement des capacités en matière d'interprétation des informations.
7. Une coopération accrue entre les parlements et les OSC : la CE et les ONGN devraient faire valoir aux OSC qu'il est plus intéressant pour elles de trouver des alliés au sein de leur propre parlement que d'agir de manière isolée.

## GROUPE DE TRAVAIL n° 3

### Coopération Nord-Sud (mutation des rôles)

#### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

##### Contexte

Avant le lancement des perspectives financières 2007-2013 de la CE, les ONG et les organisations européennes à but non lucratif étaient les bénéficiaires exclusifs des fonds d'EuropeAid (ligne cofinancement des ONG). Il s'ensuivait que la relation entre les ONG du Nord (ONGN) et du Sud (ONGS) était essentiellement de nature financière, les ONGN recevant les fonds de la CE et les transférant à leurs partenaires du Sud. Les financements européens venaient s'ajouter aux financements que les ONGN envoyaient déjà à leurs partenaires locaux.



Dans la sphère du développement, et en particulier dans les demandes de subvention à la CE, les mots « valeur ajoutée » étaient rarement utilisés car la « valeur ajoutée » des ONGN était claire. Les ONGN (donatrices) apportaient une « aide au développement » des ONGS qui la recevaient (bénéficiaires). Il convient de noter qu'en tant qu'ONG confessionnelles, nous avons souvent dénoncé ce « partenariat inégal » et que les valeurs de solidarité et le sentiment d'appartenance à une même famille nous ont aidés à promouvoir un partenariat d'égal à égal, même si le financement reste encore l'une des principales composantes de la relation avec nos partenaires.

Depuis 2007, date à laquelle la CE a encouragé le financement direct des acteurs non étatiques et des autorités locales du Sud, les rôles des ONG du Nord et du Sud ont changé. Les ONGN financent moins, elles se tournent davantage vers l'appui au renforcement des capacités, le développement des compétences et la défense des causes des pays en développement via des actions de plaidoyer au Nord. Quant aux ONGS, elles endossent le rôle d'exécutant et de gestionnaire des contrats de financement. Les ONGS développent également des relations directes avec les Délégations de la CE et ses représentants.

Bien que cette évolution ne soit pas surprenante vu les efforts déployés par les ONGN pour rendre leurs partenaires du Sud plus autonomes, la redistribution des rôles d'un bout à l'autre du spectre des ONG de développement fait que la ligne de démarcation entre ONGN et ONGS est devenue floue et que la place des unes et des autres dans les modalités de l'aide n'est pas toujours claire.

##### Défis

Ce changement de contexte soulève toute une série de questions aussi bien pour les ONGN que pour les ONGS, notamment :

- ◆ Certaines ONGN choisissent de s'établir au Sud, ce qui affecte sérieusement la capacité d'exister des ONGS
- ◆ Les ONGS ont besoin d'un appui institutionnel accru et d'un financement pérenne plutôt que d'un financement lié à des projets spécifiques
- ◆ Ceci se traduit par une compétition accrue entre les ONGN et les ONGS pour accéder aux financements indispensables à la couverture de leurs frais de fonctionnement



- ◆ Les ONGN doivent plus que jamais démontrer leur valeur ajoutée pour bénéficier des financements de la CE, notamment sur le partage d'information et la mutualisation des savoirs, sur l'appui aux ONGS pour leur permettre de faire entendre leurs messages au Nord et enfin, sur l'appui aux ONGS pour les aider à bâtir un dialogue constructif avec leurs gouvernements nationaux. Mais est-ce bien le rôle que les ONGS veulent voir jouer aux ONGN ?

Avec l'évolution de ces rôles, les ONGN et du Sud vont être confrontées à d'inévitables demandes telles que :



donateurs internationaux

- responsabilité accrue des ONGS à gérer des appels à propositions et à développer des compétences internes pour concevoir et mettre en œuvre des programmes bénéficiant de cofinancements européens, pour développer des systèmes comptables fiables, des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, pour rendre compte de façon appropriée aux bailleurs de fonds et pour gérer des contrats de subvention en ayant la capacité de respecter les contraintes imposées par la CE.
- analyse et contrôle plus systématique et rigoureux des ONGS par leurs organes constitutifs et leurs gouvernements ainsi que par les donateurs internationaux
- davantage de pression sur les fonds propres des ONGS, pour pouvoir assurer le préfinancement des projets avant paiement des subventions. Cet aspect était jusqu'à présent en général porté par les ONGN.

## Questions

### Aujourd'hui

1. Qu'est-ce qui caractérise actuellement les relations entre les ONGN et les ONGS ?
2. Est-ce que les mécanismes actuels de financement de la CE permettent aux ONGN et aux ONGS de jouer leurs rôles respectifs en faveur des actions de développement ?
3. Est-ce que la CE apprécie réellement le rôle de renforcement des capacités que les ONGN jouent souvent pour permettre aux ONGS d'obtenir des financements de la CE ?
4. Pour les ONGN qui ont une éthique de partenariat :
5. sont-elles claires quant à leur propre valeur ajoutée en tant qu'acteurs légitimes dans la chaîne du développement ?
6. Peuvent-elles se concentrer sur la société civile globale avec comme atout la diversité de ses membres ?

### Demain

1. Comment voyez-vous évoluer les relations ONGN/ONGS ?
2. Dans ce nouvel environnement, quel rôle pour les ONGN ? Doivent-elles accroître le rôle de renforcement des capacités et d'appui technique vis-à-vis des financements européens (suivi et évaluation, procédures CE, approche genre...). Si tel devait être le cas, comment financer ces actions ? Doivent-elles avoir, en filigrane, un rôle de promotion des consortiums et de renforcement des capacités ?
3. Certaines ONGS ont sans doute la capacité d'être autonomes et d'accéder seules aux financements européens mais n'y a-t-il pas un danger que les ONGS plus petites et moins expérimentées soient laissées pour compte et n'aient pas la capacité de répondre aux appels à propositions ?

4. Comment s'assurer que les besoins des ONGS sont pris en considération par les donateurs quand ils définissent les objectifs de leurs politiques au niveau local, notamment à travers une consultation préalable des ONGS ?

### RÉSULTATS DU GT 3

#### Défis

- Les ONGS ont besoin de soutien pour accéder aux financements de la CE, tant l'investissement en temps et en moyens demeure conséquent ; il se fait en outre que le contexte opérationnel n'est guère propice au déploiement des OSC dans de nombreux pays.
- Le manque de ressources peut déclencher des réactions de concurrence plutôt que de collaboration et de renforcement des capacités entre les partenaires du Sud. Peu de fonds sont disponibles pour le renforcement des capacités organisationnelles.
- Les projets ont une durée de vie limitée car les financements de la CE sont à court terme et l'octroi de subventions de suivi à une même communauté reste plutôt rare.
- Les consultations actuellement menées par la CE auprès de la société civile peuvent être excellentes mais également varier en termes d'engagement et de véritable partenariat.

#### Opportunités

- Les ONGN disposent de l'expérience et des bonnes pratiques nécessaires pour soutenir les ONGS, surtout dans le volet technique de la coopération et du développement de programme de la CE, de même qu'au niveau du plaidoyer et de l'expertise politique.
- L'émergence de nouveaux donateurs offre aux ONG du Nord et du Sud l'occasion de définir de nouveaux axes dans leur façon de travailler et des valeurs ajoutées dans le processus de développement.
- La CE pourrait être plus efficace si elle adaptait ses procédures à la réalité des OSC (et du développement) en matière de risque et de durabilité.
- La reconnaissance – par la communauté des donateurs et par d'autres parties prenantes – de l'importance des OSC comme acteurs de développement pourrait se traduire par des actions concrètes dans le Sud.

#### Recommandations

1. Aux ONG du Nord et du Sud, de renforcer et de créer ensemble :
  - des formes de collaboration communes pour accroître le soutien apporté aux ONGS et à leurs réseaux en vue d'améliorer la conjoncture politique et institutionnelle dans laquelle ils opèrent et d'influencer les politiques.
  - des formes de collaboration communes pour accroître le soutien apporté au renforcement organisationnel des ONGS et pour partager les risques lorsqu'elles accèdent et travaillent avec des financements de la CE.
  - amplifier la collaboration et la coordination au plan national et régional dans le Sud et l'appui fourni aux réseaux d'OSC. *Au Honduras, par exemple, les ONG du Nord et du Sud ont travaillé ensemble, sur la base d'un réseau thématique, afin de soutenir la coordination des propositions de financement soumises à la CE et de veiller à ce que les actions importantes qui ne bénéficiaient pas d'une subvention communautaire puissent avoir accès à d'autres sources de financement.*
2. CE : les politiques de la CE devraient encourager et faciliter les recommandations ci-avant, et surtout allouer aux ONGN des ressources suffisantes pour renforcer les capacités des ONGS.
3. Les modalités de financement de la CE doivent reconnaître que le développement de la société civile s'accompagne de risques et que ceux-ci ne doivent pas être supportés uniquement par les OSC. La CE doit en outre favoriser la durabilité en modifiant ses politiques et règlements financiers pour instiller plus de souplesse dans les délais et les mécanismes de financement en fonction du montant des subventions accordées aux actions de développement des OSC.
4. La CE doit continuer d'associer étroitement les ONG du Nord et du Sud à la formulation des stratégies nationales et les consulter plus régulièrement.

## GROUPE DE TRAVAIL n° 4

### Coopération avec d'autres acteurs (non) étatiques: le processus multi-acteurs / l'approche plurilatérale

Ce groupe de travail a suscité moins d'intérêt que les autres ; les participants semblaient en effet moins enclins à discuter de l'approche plurilatérale, la plupart d'entre eux n'en ayant jamais entendu parler avant de prendre connaissance du document de référence ci-après. On peut en outre envisager la question plurilatérale de manière bien plus large. L'approche plurilatérale peut, de fait, se déployer à différents niveaux et différents concepts d'approche plurilatérale sont envisageables. Les maîtres-mots entendus au cours des discussions auront néanmoins été : coordination, coopération, participation, partenariat, dialogue, appropriation, bonne gouvernance et démocratie.



Le deuxième jour, les représentants de la CE se sont fortement impliqués dans la discussion. Ils ont clairement expliqué comment ils envisageaient l'approche plurilatérale dans le cadre des consultations de la CE. Ils ont insisté sur le fait, qu'à leur yeux, la société civile était un partenaire comme les autres de la consultation (bien qu'ils préfèrent parler de dialogue). Au bout du compte, le groupe a formulé quelques recommandations concrètes pour améliorer la qualité de ce dialogue et générer plus d'impact au travers de l'approche plurilatérale.

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Contexte

Pour tenter de définir l'approche plurilatérale (l'approche faite de plusieurs parties prenantes), il faut revenir à ses origines. La théorie des parties prenantes est une théorie d'organisation managériale et d'éthique qui s'intéresse à la morale et aux valeurs dans le management d'une organisation. Cette théorie a été proposée par R. Edward Freeman dans son livre « Strategic Management: A stakeholder approach ». Il y définit les modèles des différents acteurs qui sont les «parties prenantes» d'une société et donne des recommandations quant à un management essayant d'identifier « ceux ou ce qui compte(nt) vraiment » pour qu'une action soit couronnée de succès (avec une mesure de ce qui est délivré).

Cette prise en considération du message délivré par la base est particulièrement utile quand on essaye de réfléchir à des processus plurilatéraux complexes, en particulier dans le contexte de la coopération au développement.

Dans les cercles qui réfléchissent à ces questions de développement, il est généralement admis que le développement durable va de pair avec une approche plurilatérale au sein de laquelle différentes catégories d'acteurs « gouvernements, autres donateurs, OSC, entreprises privées et autres » œuvrent ensemble à la réalisation d'un but précis en conjuguant les talents et la valeur ajoutée de chacune des parties prenantes.

On sait que le partenariat universel n'existe pas : le succès d'une action tient à des relations de partenariat personnalisées, avec des objectifs précis.

Dans la pratique, il est souvent difficile de définir un but commun à TOUTES les parties prenantes en raison :

- du manque de clarté quant au choix des partenaires pertinents et des rapports de force qui peuvent exister entre eux

- d'une bonne compréhension des raisons exactes pour lesquelles les parties prenantes travaillent ensemble

Ces questions sont encore plus pertinentes dans le débat sur l'efficacité de l'aide (donateurs, gouvernements, OSC,...).

La Commission européenne insiste dans ses documents politiques sur la valeur ajoutée d'une approche plurilatérale. On peut la capitaliser à l'occasion des dialogues entre les principaux acteurs, l'objectif étant d'avoir une stratégie plus pointue, d'exploiter la valeur ajoutée de chacun des partenaires et d'encourager la complémentarité avec les programmes des États membres de l'UE. Au cours du Séminaire de Paris sur l'impact (2004), les différentes parties prenantes (OSC, CE, PE, États membres) ont plaidé pour un « service plurilatéral d'appui » indépendant, chargé d'évaluer et de capitaliser l'impact. Cette démarche de capitalisation permettrait d'instaurer un dialogue autour de savoir-faire concrets et de s'engager mutuellement à différents niveaux d'intervention pour améliorer la qualité des actions.

Ce même séminaire a formulé quelques recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des actions menées au travers d'approches plurilatérales :

- ◆ Reconnaître que la coopération est un moyen de bâtir un futur commun aussi bien au Nord qu'au Sud
- ◆ Examiner l'impact des procédures et des méthodes dans un processus de coresponsabilité. Des modifications dans les démarches et les approches sont nécessaires et doivent être encouragées.
- ◆ Donner la priorité à des relations entre acteurs qui soient basées sur le partage des intérêts et des attentes, sur l'écoute et le dialogue, en particulier entre le Nord et le Sud et sur une relation de confiance
- ◆ Être durable et s'inscrire dans un processus (projets, programmes, mesures). Parmi ces processus de coopération doivent figurer des actions dans le Sud, des actions de plaidoyer et de lobbying ainsi que des actions d'éducation au développement
- ◆ Bâtir des alliances entre les différentes ONG et les autres acteurs non étatiques (Nord/Sud) et prendre en compte les rôles des différentes ONG.

### **Concernant le droit d'initiative des ONG**

Les ONG européennes ont longtemps plaidé, quasi en vain, pour que leur droit d'initiative et celui de leurs partenaires du Sud soient reconnus dans leurs domaines d'intervention. Se pose donc la question de savoir de quel droit d'initiative on parle, ou plus exactement « du droit d'initiative de qui ? »



Des activités d'ONG qui ne s'inscrivent pas dans les stratégies locales et nationales peuvent être considérées comme intéressantes, mais problématiques sur le plan de la légitimité et de la durabilité. À l'avenir, la responsabilité et la transparence de ces activités devront être justifiées de façon croissante.

Le principal point d'accord dans les discussions sur le droit d'initiative est la nécessité d'améliorer le dialogue avec les responsables des politiques locales et nationales, à tous les échelons des pouvoirs publics, afin que la société civile puisse faire entendre sa voix à chaque étape.

Les OSC doivent par ailleurs s'engager plus résolument dans les approches plurilatérales. Cela risque inévitablement de réduire le périmètre d'initiative de chaque organisation et de menacer l'espace au sein duquel la société civile peut être un acteur de plein droit et agir comme tel.

### **Défis**

- ◆ Comment développer une analyse équilibrée qui incorpore les principes essentiels (dont l'approche plurilatérale, en tenant compte de l'évaluation de l'impact / des résultats à atteindre) ?
- ◆ Trouver un terrain d'entente sur les rôles et valeurs ajoutées des OSC/ONG dans les approches plurilatérales, tout en respectant les missions et visions de chaque acteur.
- ◆ Les approches plurilatérales sont souvent guidées par les politiques des donateurs et les mécanismes opérationnels, laissant peu d'espace et de choix pour la réflexion au niveau des parties prenantes.
- ◆ Les partenariats plurilatéraux sont trop engoncés dans les réglementations strictes des donateurs que pour avoir un impact sur le développement.

## Questions

1. Quand les questions de l'efficacité de l'aide sont au centre du débat politique, comment traduire la politique en pratiques viables, assorties de mécanismes qui permettent une division factuelle du travail et qui soutiennent une approche plurilatérale ? Que peut faire concrètement la CE en faveur de cette demande dans la coopération avec les États membres et les agences multilatérales ?
2. Comment concilier le droit d'initiative des OSC, les principes de l'efficacité de l'aide et la Déclaration de Paris / le calendrier d'Accra ?
3. Comment resserrer les liens de collaboration avec d'autres parties prenantes (comme les organismes de recherche, les universités du Nord et du Sud) pour répondre aux nouvelles exigences et aux priorités des donateurs (dont l'évolution ne suit pas toujours un cours naturel) ?
4. Quand les règles des donateurs sont trop rigides : comment garantir le financement de l'approche plurilatérale ?

## RÉSULTATS DU GT 4

### Défis

- Le dialogue plurilatéral se résume souvent à une rapide consultation, où une partie prenante (généralement les donateurs) consulte toutes les autres, mais sans que cette consultation ne soit suivie d'un dialogue plurilatéral durable et véritable.
- Il faut définir un objectif à tout dialogue plurilatéral. Il doit s'agir d'un processus inductif, dont le point d'entrée devrait être un objectif commun suffisamment spécifique.
- Le contexte local : les relations entre les divers partenaires ne sont pas toujours au beau fixe. Il peut y avoir un manque de confiance entre les gouvernements, les OSC, les entreprises et les donateurs. L'approche plurilatérale et un concept nouveau dans de nombreux environnements (non démocratiques). Les ONG doivent s'y habituer elles aussi.
- L'approche plurilatérale doit être adaptée au contexte de manière à ne pas apparaître comme un concept imposé de l'extérieur (solution universelle). Cette approche doit utiliser dans une large mesure les canaux de dialogue existants et se décliner aux niveaux appropriés (national, régional, provincial, municipal).
- Il faut mettre en œuvre divers modes d'organisation du dialogue plurilatéral, en fonction du sujet abordé (il est plus facile de s'entendre sur la santé que sur le renforcement des OSC).

- Les donateurs doivent adapter leurs règlements pour ouvrir concrètement la voie à des partenariats plurilatéraux. On peut avoir des approches plurilatérales pour l'élaboration des politiques et des programmes mais plus pour leur mise en œuvre parce que les règlements financiers des donateurs n'autorisent pas la participation de certaines parties prenantes telles que les organisations de base durant la phase de mise en œuvre (parce qu'elles n'ont pas accès aux financements des donateurs, par manque de capacités, etc.).
- Faute de souplesse, le financement de la CE ne tient compte ni des situations variables d'une OSC à l'autre ni des nouvelles initiatives prises par les OSC.
- Diversification des accès aux financements : il faudrait gérer les canaux de financement de telle sorte que toutes les parties prenantes du processus plurilatéral puissent y avoir accès. Le financement ne saurait être monopolisé par une partie prenante.
- Le rôle de chaque acteur devrait être clairement défini à l'entame du processus plurilatéral de sorte que la valeur ajoutée de chaque apport soit clairement comprise et correctement évaluée. On favorisera ainsi l'appropriation du processus plurilatéral et de ses résultats et on concrétisera le droit d'initiative des OSC.

### Exemples de participation plurilatérale

Après 1994, le gouvernement **rwandais** a obligé les ONG à s'organiser (ne sont reconnues que celles qui remettent un rapport annuel). Les ONG en place ont ensuite pu participer à l'élaboration de la stratégie de développement nationale. Les ONG se sont en outre regroupées par pôles, suivant leur domaine d'expertise (la santé, par ex.) afin de pouvoir mener un plaidoyer sur certains dossiers et demander des comptes au gouvernement.

Trois donateurs se répartissent le secteur de la santé en **Afghanistan** : la CE, la Banque mondiale et USAID, chacun couvrant une partie des 34 provinces du pays. Le Ministère de la santé élabore ses politiques en concertation avec les donateurs, les ONG et le Parlement. Chaque donateur a son propre système de financement : la Banque mondiale achemine ses fonds de manière très souple par l'intermédiaire du gouvernement ; la CE préfère acheminer ses fonds par l'entremise des ONG, ce qui est bien mieux. Les ONG se heurtent toutefois à deux problèmes : primo, la CE ne se montre guère transparente quant au mode de calcul des montants alloués à certaines populations, secundo, les subventions de la CE ne sont accordées que pour de courtes durées.

Défis évoqués par les fonctionnaires de la CE

- Le côté négatif de l'approche plurilatérale : bureaucratique, lourde, problème de flexibilité vis-à-vis des petites organisations (comment les associer aux processus de consultation), chronophage.
- Alignement de la politique de la CE sur la stratégie de développement nationale. C'est un défi pour les OSC lorsqu'elles n'ont pas été associées à la planification de la stratégie nationale.

### Opportunités

- Une véritable approche plurilatérale est nécessaire et considérée comme un instrument adéquat pour maximiser l'impact.
- Une véritable approche plurilatérale est importante pour garantir la durabilité, l'efficacité et la cohérence.
- Une véritable approche plurilatérale devrait toujours se fonder sur les principes de coordination, de coopération et de participation et mettre toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité.
- Une véritable approche plurilatérale permet de développer une culture démocratique dans un pays, car elle ouvre la voie à un dialogue durable qui met toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité et les considère toutes comme des acteurs de plein droit du développement.

## Recommandations

1. Pour optimiser l'utilisation des ressources : davantage de coordination et de cohérence sont nécessaires entre les donateurs afin de créer un environnement porteur et des mécanismes de financement plus sûrs pour les OSC.
  - Les gouvernements et les donateurs traditionnels devraient associer des parties prenantes non traditionnelles au dialogue plurilatéral (le gouvernement chinois, des entreprises privées, par ex.).
  - La CE et d'autres donateurs devraient éviter les doubles financements et les absences de financement.
  - Les OSC devraient soulever les questions de bonne gouvernance dans le cadre du dialogue plurilatéral.
  
2. Mise en capacité de la société civile et participation des petites OSC au dialogue plurilatéral (de planification de la stratégie nationale) : renforcer la capacité des (réseaux d') OSC du Nord et du Sud à participer aux dialogues plurilatéraux et à jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques et la programmation des financements.
  - La CE devrait habiliter la société civile en assortissant ses programmes thématiques, d'enveloppes dédiées aux organisations communautaires de base (en leur évitant une trop forte concurrence).
  - La CE devrait financer les réseaux d'OSC dans le Nord et dans le Sud.
  - Les ONG du Nord et du Sud devraient créer des partenariats, des réseaux et des plates-formes.
  - Les ONG du Nord devraient renforcer les capacités des OSC du Sud en matière de dialogue politique, de plaidoyer et d'accès aux financements de la CE.
  - Les OSC du Sud établies dans les capitales devraient s'employer à resserrer leurs liens avec les petites OSC situées dans les provinces.
  
3. Il faut améliorer la qualité du dialogue plurilatéral si l'on veut véritablement associer toutes les parties prenantes à la consultation.
  - La CE, les donateurs et les gouvernements doivent veiller à ce que les consultations aient du sens, ce qui veut dire laisser suffisamment de temps à la préparation et à la prise en compte des points de vue des OSC et associer ces dernières du début à la fin du processus.
  - Les ONG du Nord et du Sud devraient renforcer les capacités des organisations de base et/ou faire remonter leurs points de vue dans les processus de planification nationaux.
  
4. Financement des OSC afin de les mettre en capacité de prendre part à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale, des politiques de l'UE et de la programmation des financements de la CE : avoir plus de souplesse dans les modalités de financement de la CE afin de garantir la participation des OSC (y compris des organisations communautaires de base) dans la mise en œuvre des politiques résultant du dialogue plurilatéral.
  - La CE devrait renforcer la capacité des Délégations de l'UE à toucher les OSC et les organisations communautaires de base.
  - La CE devrait accorder une certaine marge de manœuvre aux Délégations de l'UE de sorte qu'elles puissent adapter les règlements communautaires régissant l'accès des OSC aux financements de l'UE à la réalité des OSC locales (environnement inhibiteur, situations de conflit, etc.) et aux besoins des organisations communautaires de base.
  - Les OSC du Sud devraient acquérir leurs propres savoir-faire en matière d'accès aux financements de la CE : gestion saine, transparence, comptabilité, mécanisme de redditions des comptes, par exemple.
  - Les OSC du Nord devraient aider leurs homologues du Sud à mieux maîtriser l'accès aux financements de la CE.

## 4 mars

Les participants se sont retrouvés en plénière le matin pour évaluer et capitaliser les résultats et les recommandations des deux journées précédentes et pour rédiger une [déclaration](#) commune. Au moyen de cartons de différentes couleurs, ils se sont entendus sur les principaux défis, opportunités et recommandations à l'attention de la CE et des OSC. Le groupe s'est ensuite rendu au Parlement européen, où un débat était organisé pour présenter les résultats du Forum aux décideurs de l'UE, à d'autres OSC parties prenantes ainsi qu'à un public intéressé par les questions de développement. Cet événement était patronné par deux députés européens, membres de la commission du développement, Thijs Berman (groupe S&D) et Anna Záborská (PPE), et animé par Mirjam van Reisen. Le projet EPLA (industries extractives et pauvreté en Amérique latine) de la CIDSE a été présenté à l'auditoire sous la forme d'une vidéo intitulée « [Private wealth, public poverty](#) » afin de montrer un exemple de coopération Nord-Sud réussie. Ci-après, un résumé des débats.

### **CONFÉRENCE AU PARLEMENT EUROPÉEN : « Comment la Commission européenne peut-elle créer un environnement porteur pour la coopération entre OSC du Nord et du Sud ? »**

**René Grotenhuis, Président de la CIDSE et Directeur exécutif de Cordaid / Caritas Pays-Bas**, prononce l'allocution d'ouverture et remet la déclaration du Forum aux représentants de la CE et du PE membres du panel. D'emblée, René reconnaît que le nombre d'ONG auprès desquelles l'UE doit s'engager a considérablement augmenté. Il ne faut pas s'attendre à ce que les agences officielles nouent des contacts avec chacune d'entre elles. Le Quadrilogue est par conséquent une initiative bienvenue pour organiser le dialogue entre les donateurs, les gouvernements partenaires, la société civile du Nord et la société civile du Sud. Le Forum est un des moyens choisis par la CIDSE et Caritas Europa pour alimenter directement ce Quadrilogue.

René revient ensuite sur les débats du Forum pour relever qu'une fois encore, ceux-ci ont inscrit le travail de développement dans un contexte plus vaste, fait de problématiques sociales et de défis urgents comme le changement climatique, les conflits, les migrations, etc. À quoi s'ajoutent des donateurs « non traditionnels » au rôle de plus en plus visible. Le paysage de l'aide se complexifie. Face à cette complexité, la société civile doit investir. Et pour cela, il faut que les mécanismes de financement changent. Le financement de projets, par exemple, n'autorise pas les investissements sur le long terme, indispensables au renforcement des capacités.

La société civile, rappelle René, attache autant d'importance à l'efficacité de l'aide que les donateurs. Mais les OSC n'envisagent pas l'efficacité de l'aide exactement dans les mêmes termes que la Déclaration de Paris ou le Programme d'action d'Accra. Leur préoccupation première se rapporte aux effets de l'aide sur les conditions de vie des populations. L'Afghanistan en est un parfait exemple. Plusieurs donateurs se sont regroupés pour créer un Fonds fiduciaire. Mais à la façon dont l'argent a été dépensé sur place, d'aucuns se demandent s'il est effectivement allé aux plus nécessiteux. Le défi consiste à démontrer les résultats de premier plan et de second plan de notre action. L'aide a-t-elle réellement une incidence sur les conditions de vie des populations ? Les aspects de consultation, de transparence et de redevabilité sont aussi des questions cruciales pour la société civile quand on parle d'efficacité de l'aide.

René conclut en disant que la société civile essaie de retirer tout ce qui peut ressembler à des bâtons dans les roues de l'aide publique au développement. Les principaux bâtons sont, d'une part, la tenue des promesses faites par les donateurs en termes de volumes, de qualité et d'efficacité de l'aide. D'autre part, les OSC militent en faveur d'un changement politique pour s'assurer que les pays en développement auront accès à des ressources suffisantes pour accroître leur autonomie.



L'orateur suivant est **Koos Richelle, Directeur général de l'Office de coopération (EuropeAid)**. Il rappelle combien l'UE tient à ses relations avec la société civile. Mais ces relations ont changé : l'appropriation est devenue un mot-clé ; les habitants du pays doivent *s'approprier* le processus par lequel ils définissent eux-mêmes ce qui est nécessaire à leur développement. Les ONG ne sont plus les seules parties prenantes du processus. Les autorités locales et les parlements sont également dépositaires d'enjeux dans la discussion. Les résultats des actions sont très importants, car il faut prouver l'impact pour éviter une érosion de la base de l'aide. Il faut une approche globale pour produire et pérenniser l'impact. Cela passe par diverses formes de coopération à plus grande échelle avec toutes sortes d'ONG dans un secteur donné. Cela permet aussi d'éviter l'éternel débat qui oppose les subventions aux prêts. La participation – la « voix » – est importante. La légitimité est une question cruciale à cet égard et Koos Richelle pense que les ONG ne peuvent faire l'économie de ce débat.



La division du travail dans l'UE est une question autant technique que politique. « Se répartir les pays entre donateurs » est une décision politique. Les pays en développement doivent être associés à cette discussion politique, où la redevabilité demeure une question-clé.



Dans son intervention, **Mohammad Fared, Directeur adjoint d'Afghan Health and Development Services**, apprécie les formes de coopération Nord-Sud qu'il a rencontrées. Il admet que le concept d'ONG est relativement nouveau pour l'Afghanistan. Le secteur de la santé est d'une nature qui exige un appui technique et financier. Il souligne la valeur spécifique de l'appui apporté par l'UE à 10 des 30 centres de santé du pays.

Dans son intervention, **Pierre Efoé Aholouvi, Directeur exécutif de Caritas Man en Côte d'Ivoire**, se félicite de la solidarité dont il est témoin entre les sociétés civiles du Nord et du Sud. Il est rassurant de constater qu'il n'y a pas de concurrence sur le terrain entre le Nord et le Sud. En tant que représentant de Caritas Man, il a pu contribuer à la stratégie de réduction de la pauvreté et au 10<sup>ème</sup> FED pour la région de Man ; les OSC d'autres pays n'ont toutefois pas forcément eu cette chance. La CE doit rester vigilante pour s'assurer que les OSC sont associées à ce genre de consultation. Les OSC qui s'emploient à obtenir des changements de comportement et un impact positif sur le long terme s'exposent en outre à de grands risques financiers car elles dépendent de cofinancements de la CE limités à 2 ou 3 ans. Caritas Man n'existerait pas sans le soutien à long terme de ses OSC partenaires du Nord. La viabilité financière est une question vitale qu'il conviendrait d'aborder dans le cadre de la définition des nouvelles modalités de l'aide de la CE.

Dans sa description du Dialogue structuré, **Aristotelis Bouratsis, Directeur de l'Office de coopération (EuropeAid)**, relève qu'un des objectifs de ce processus est de renforcer le dialogue avec les Délégations de l'UE présentes dans chaque pays et de veiller à ce que les fonctionnaires reconnaissent le rôle de la société civile par rapport à un agenda fixé de commun accord. Replaçant le Quadrilogue dans une évolution progressive de la qualité du dialogue sur l'efficacité de l'aide, il constate que des progrès ont, certes, été enregistrés grâce à l'agenda de Paris sur l'efficacité de l'aide et au premier cycle de dialogue sur les questions d'aide entre l'UE et les différentes parties prenantes, mais qu'il convient désormais d'associer les acteurs locaux et les autorités nationales aux débats et aux actions.

À propos du rôle du Parlement européen dans les débats sur l'aide de l'UE, le **député européen Thijs Berman** rappelle qu'outre la commission du développement, la commission du budget occupe elle aussi une place importante. Le PE s'est en outre évertué à préserver la cohérence entre toutes les politiques de l'UE (développement, commerce, agriculture, etc.). La société



civile a tout intérêt à « se servir » du Parlement – qui est un allié du développement – pour se saisir de leurs préoccupations et « faire entendre la voix de ceux qui n'en ont pas ».



Interrogée à propos de la valeur ajoutée des organisations confessionnelles, **la députée européenne Anna Záborská** dit avoir beaucoup d'admiration pour des organisations comme la CIDSE et Caritas, qui ont un impact positif grâce à leur engagement politique et financier et à leur action dans des situations extrêmes. La valeur ajoutée des organisations de développement confessionnelles réside sans doute aussi dans le fort niveau d'implication personnelle que les croyances individuelles, y compris les opinions religieuses, peuvent susciter en faveur d'un monde meilleur. En tant que membre de la commission du développement et de la commission des droits des femmes, elle estime en outre qu'il faudrait se soucier et accorder un espace aux aspects de genre dans le développement, sachant que les femmes sont les premières victimes de la pauvreté.

S'agissant des changements apportés par le Traité de Lisbonne à l'aide de l'UE, les députés européens considèrent que le Traité a ceci de positif que l'UE parle désormais d'une seule voix sur la scène mondiale. La coopération au développement pourrait enfin être intégrée de manière transversale dans la politique extérieure de l'UE grâce au nouveau Service européen pour l'action extérieure. Mais de nombreuses discussions sont encore nécessaires pour l'application du Traité. L'UE doit se rendre compte qu'elle doit apporter la preuve de sa fiabilité en tant que partenaire dans ses relations de coopération avec les pays en développement et les ONG. Il faut donc rester vigilant et critique, mais optimiste en même temps.

## LISTE DES PARTICIPANTS

### Forum CIDSE – Caritas Europa, 2 – 4 mars 2010, Bruxelles/Belgique

ORGANISATION	NOM	FONCTION	ADDRESS E-MAIL	CC
Broederlijk Delen	Jef Demolder	Programme Coordinator	<a href="mailto:jef.demolder@broederlijkdelen.be">jef.demolder@broederlijkdelen.be</a>	BE
Broederlijk Delen	Els Lauriks	EC Co-financing Officer	<a href="mailto:els.lauriks@broederlijkdelen.be">els.lauriks@broederlijkdelen.be</a>	BE
CAFOD	Andy Waites	Head of Programme & Partner Support	<a href="mailto:awaites@cafod.org.uk">awaites@cafod.org.uk</a>	UK
CAFOD	Sophie Arcedeckne-Butler	Programme Devt and Funding Officer	<a href="mailto:sarcedeckne-butler@cafod.org.uk">sarcedeckne-butler@cafod.org.uk</a>	UK
CAFOD	James Lambert	Programme Devt and Funding Officer	<a href="mailto:jlambert@cafod.org.uk">jlambert@cafod.org.uk</a>	UK
CAFOD	Lorna Fielding	Programme Officer, Brazil	<a href="mailto:lfielding@cafod.org.uk">lfielding@cafod.org.uk</a>	UK
CAFOD Rwanda	Simon Nsabiyeze	Programme Officer	<a href="mailto:snsabiyeze@cafod.org.uk">snsabiyeze@cafod.org.uk</a>	RW
Uyisenga n'Manzi	Chaste Uwihoreye	National Coordinator	<a href="mailto:uyisenga@rwanda1.com">uyisenga@rwanda1.com</a>	RW
Caritas Bukavu	Serge Bingane	Executive Director	<a href="mailto:caritas_bukavu@yahoo.fr">caritas_bukavu@yahoo.fr</a>	CD
Caritas Colombia	Margalida Rueda Gomez	EC Programme Coordinator	<a href="mailto:margalidarueda@cec.org.co">margalidarueda@cec.org.co</a>	CO
Movimento de Defesa do Favelado (MDF)	Sueli de Fatima Almeida Machado	EC Programme Coordinator	<a href="mailto:mdfsp@uol.com.br">mdfsp@uol.com.br</a>	BR
Caritas Austria	Barbara Reiterer	Co-financing Officer	<a href="mailto:Barbara.Reiterer@caritas-austria.at">Barbara.Reiterer@caritas-austria.at</a>	AT
Caritas International Beligum	Marc Somers	Head International Cooperation Department	<a href="mailto:m.somers@caritasint.be">m.somers@caritasint.be</a>	BE
Caritas International Beligum	Bernadette van Raemdonck	Deputy Head Intl Cooperation Department	<a href="mailto:b.vanraemdonck@caritasint.be">b.vanraemdonck@caritasint.be</a>	BE
Adigrat Diocese Catholic Secretariat (ADCS)	Tewelde Haileselassie Gebre	Assistant Secretary General	<a href="mailto:adcs@ethionet.et">adcs@ethionet.et</a>	ET
CCFD-Terre Solidaire	Alain Bachelart	Head of Co-financing Department	<a href="mailto:a.bachelart@ccfd.asso.fr">a.bachelart@ccfd.asso.fr</a>	FR
CCFD-Terre Solidaire	Pierre Bastid	Co-financing Officer	<a href="mailto:p.bastid@ccfd.asso.fr">p.bastid@ccfd.asso.fr</a>	FR
Cordaid	René Grotenhuis	CIDSE President/Executive Director Cordaid	<a href="mailto:Rene.Grotenhuis@cordaid.nl">Rene.Grotenhuis@cordaid.nl</a>	NL
Cordaid	Izabella Toth	Institutional Funds Policy	<a href="mailto:izabella.toth@cordaid.nl">izabella.toth@cordaid.nl</a>	NL
Cordaid	Marlou Geurts	Senior Programme Officer	<a href="mailto:marlou.geurts@cordaid.nl">marlou.geurts@cordaid.nl</a>	NL
Cordaid	Albert van Hal	Senior Programme Officer Afghanistan	<a href="mailto:Albert.van.Hal@cordaid.nl">Albert.van.Hal@cordaid.nl</a>	NL
Cordaid	Myschka Smit	Financial Expert	<a href="mailto:Myschka.Smit@cordaid.nl">Myschka.Smit@cordaid.nl</a>	NL
Cordaid Afghanistan	Dr. Rohullah Amin	Interim Cordaid Representative	<a href="mailto:rohullah.amin@cordaid.net">rohullah.amin@cordaid.net</a>	AF
Afghan Health and Development Services (AHDS)	Dr. Mohammad Fareed	Deputy Director	<a href="mailto:fareed@ahds.org">fareed@ahds.org</a>	AF
Rural Rehabilitation Association for Afghanistan (RRAA)	Amanullah Jawad	Deputy Director	<a href="mailto:jawad_aman@live.com">jawad_aman@live.com</a>	AF
Civil Society for Poverty Reduction (CSPR)	William Chilufya	Advocacy Programme Officer	<a href="mailto:william@cspir.org.zm">william@cspir.org.zm</a>	ZM
Malawian Equity Health Network (MHEN)	Charles Gwengwe	Board Chairperson	<a href="mailto:charlesgwengwe@africa-online.net">charlesgwengwe@africa-online.net</a>	MW
SDN (Stakeholder Democracy Network)	Inemo Samiama	Director	<a href="mailto:inemo@stakeholderdemocracy.org">inemo@stakeholderdemocracy.org</a>	NG

Health, Development and Performance (H.D.P.)	Christian Habineza	Executive Director	<a href="mailto:habineza.christian@hdp-rw.org">habineza.christian@hdp-rw.org</a>	RW
Caritas Bangladesh	Prodip Stanley Gomes	Administrative Director	<a href="mailto:ad@caritasbd.org">ad@caritasbd.org</a>	BD
Caritas Bangladesh	Francis Atul Sarker	Development Director	<a href="mailto:dd@caritasbd.org">dd@caritasbd.org</a>	BD
Caritas India	Fr.Abraham Varghese Mattamana	Executive Director	<a href="mailto:director@caritasindia.org">director@caritasindia.org</a>	IN
Caritas India	Sunil Thottathil Mammen	Team Leader Disaster Management	<a href="mailto:sunilmammen@caritasindia.net">sunilmammen@caritasindia.net</a>	IN
Entraide et Fraternité	Florence Thibaut	Head of Institutional Funding	<a href="mailto:Florence.thibaut@entraide.be">Florence.thibaut@entraide.be</a>	BE
FOCSIV - Volontari nel Mondo	Sergio Marelli	Secretary General	<a href="mailto:internazionale@focsiv.it">internazionale@focsiv.it</a>	IT
Horizont 3000/KOO	Elisabeth Schreiber	Programmes/Projects & EU Funding Officer	<a href="mailto:Elisabeth.Schreiber@horizont3000.at">Elisabeth.Schreiber@horizont3000.at</a>	AT
Horizont 3000/KOO	Thomas Vogel	Head of Programmes & Projects Department	<a href="mailto:Thomas.Vogel@horizont3000.at">Thomas.Vogel@horizont3000.at</a>	AT
URACCAN	Alta Suzzane Hooker Blandford	Rector	<a href="mailto:Rectoria@uraccan.edu.ni">Rectoria@uraccan.edu.ni</a>	NI
Social and Development Commission Ehtopian Catholic Secretariat (ECS-SADCO)	Dr. Daniel Keftassa	Assistant Executive Director / Consultant	<a href="mailto:dankef@ethionet.et">dankef@ethionet.et</a>	ET
Manos Unidas	Adela González Gallego	Technical coordinator Co-financement Dept	<a href="mailto:cofistec@manosunidas.org">cofistec@manosunidas.org</a>	ES
Manos Unidas	María González-Dyne	Technical coordinator Projects Department	<a href="mailto:cofistec@manosunidas.org">cofistec@manosunidas.org</a>	ES
Misereor	Dorothee Klueppel	Head, Africa and Middle East Department	<a href="mailto:Dorothee.Klueppel@misereor.de">Dorothee.Klueppel@misereor.de</a>	DE
Misereor	Maria Klatte	Evaluation Officer	<a href="mailto:maria.klatte@misereor.de">maria.klatte@misereor.de</a>	DE
Inades	Francis Ngang	Director General	<a href="mailto:ngangfrancis@yahoo.fr">ngangfrancis@yahoo.fr</a>	CM
SCIAF	Robert Angove	Programme Manager	<a href="mailto:rangove@sciaf.org.uk">rangove@sciaf.org.uk</a>	UK
Development and Partnership in Action (DPA)	Sambath Mam	Executive Director	<a href="mailto:mam.sambath@everyday.com.kh">mam.sambath@everyday.com.kh</a>	KH
Secours Catholique - Caritas France	Daniel Verger	Director International Action	<a href="mailto:dir-internationale@secours-catholique.org">dir-internationale@secours-catholique.org</a>	FR
Secours Catholique - Caritas France	Fabienne Bathily	Responsible coordination cofinancements	<a href="mailto:fabienne-bathily@secours-catholique.asso.fr">fabienne-bathily@secours-catholique.asso.fr</a>	FR
Caritas Man	Pierre Efoé Aholouvi	Executive Director	<a href="mailto:efoep@yahoo.fr">efoep@yahoo.fr</a>	CI
Trócaire	Michela Lupi	Co-financing Coordinator	<a href="mailto:mlupi@trocaire.ie">mlupi@trocaire.ie</a>	IE
Trócaire	Denis Mahoney	Programme Manager - Operations	<a href="mailto:dmahoney@trocaire.ie">dmahoney@trocaire.ie</a>	IE
Grupo de Sociedad Civil	Héctor Soto	Executive Director	<a href="mailto:hsotocaballero@gsc.hn">hsotocaballero@gsc.hn</a>	HU
Caritas Europa	Marius Wanders	Secretary General	<a href="mailto:MWanders@caritas-europa.org">MWanders@caritas-europa.org</a>	BE
Caritas Europa	Harald Happel	Humanitarian Officer	<a href="mailto:HHappel@caritas-europa.org">HHappel@caritas-europa.org</a>	BE
Caritas Europa	Blandine Bouniol	Policy Officer for International Cooperation	<a href="mailto:bbouniol@caritas-europa.org">bbouniol@caritas-europa.org</a>	BE
Caritas Europa	Elisabet Carlsson	Intern	<a href="mailto:ECarlsson@caritas-europa.org">ECarlsson@caritas-europa.org</a>	BE
CIDSE	Bernd Nilles	Secretary General	<a href="mailto:nilles@cidse.org">nilles@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Steffi Rosenbusch	EU Co-financing Policy Officer	<a href="mailto:rosenbusch@cidse.org">rosenbusch@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Jean Letitia Saldanha	Policy and Advocacy Officer	<a href="mailto:saldanha@cidse.org">saldanha@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Fanny Liesegang	Policy and Advocacy Officer	<a href="mailto:liesegang@cidse.org">liesegang@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Cayetana Carrion	Programme Cooperation Officer	<a href="mailto:carrion@cidse.org">carrion@cidse.org</a>	BE

CIDSE	Anissa Ben Brahim Garcia	Assistant to the Secretary General	<a href="mailto:garcia@cidse.org">garcia@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Eduarne Catalina Portillo Soto	Advocacy and Programme Assistant	<a href="mailto:portillo@cidse.org">portillo@cidse.org</a>	BE
CIDSE	Neil James Thomas	Intern campaign and communication	<a href="mailto:neil@cidse.org">neil@cidse.org</a>	BE
<b>Facilitation</b>				
EEPA	Mirjam van Reisen	EEPA Executive Director	<a href="mailto:mvreisen@eepe.be">mvreisen@eepe.be</a>	BE
	Rosien Herweijer	Consultant	<a href="mailto:rosien.herweijer@gmail.com">rosien.herweijer@gmail.com</a>	BE

**MEMBRES DU PERSONNEL DE LA COMMISSION EUROPEENNE (3 MARS 2010)**

**Forum CIDSE – Caritas Europa, 2 – 4 mars 2010, Bruxelles/Belgique**

<b>NOM</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>UNITE</b>	<b>TITRE</b>
Aristotelis Bouratsis	EuropeAid - Office de coopération	F - Opérations thématiques	Directeur
Dominique Dellicour	EuropeAid - Office de coopération	E4 - Gouvernance, sécurité, droits de l'homme et genre	Chef d'unité
Olivier Luyckx	Direction générale Développement et relations avec les États d'ACP	A2 - Efficacité de l'aide et relations avec les États membres et les pays de l'EEE	Chef d'unité
Davide Bonvicini	Direction générale Développement et relations avec les États d'ACP	A2 - Efficacité de l'aide et relations avec les États membres et les pays de l'EEE	Policy Officer - Non States Actors and Local Authorities
Corinne André	EuropeAid - Office de coopération	E4 - Gouvernance, sécurité, droits de l'homme et genre	Responsable de la gestion de la qualité
André Debongnie	EuropeAid - Office de coopération	E4 - Gouvernance, sécurité, droits de l'homme et genre	Société civile, Genre, groupes vulnérables
Markus Pirchner	EuropeAid - Office de coopération	F1 - Relations avec la Société civile, gestion centralisée du Programme thématique ANE-AL sous ICD et coordination	Manager de programmes - Relations extérieures
Maxime Montagner	EuropeAid - Office de coopération	F1 - Relations avec la Société civile, gestion centralisée du Programme thématique ANE-AL sous ICD et coordination	Chargé d'aide et de coopération internationales - Relations avec la société civile et coordination
Pieter Bangma	Direction générale Développement et relations avec les Etats d'ACP	A2 - Efficacité de l'aide et relations avec les États membres et les pays de l'EEE	Chargé de coordination internationale - policy officer- NGO Liaison
Clodagh O'Brien	Direction générale Développement et relations avec les Etats d'ACP	D3 - Relations avec les pays et la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs	Chargé de relations internationales - Desk Officer Cameroon and coordinator on EPA negotiations
Donatella Montaldo	EuropeAid - Office de coopération	C1 - Coordination géographique et supervision pour les pays ACP	Assistant d'aide et de coopération internationale pour Éthiopie & Djibouti
Susann Mende	EuropeAid - Office de coopération	C2 - Coordination géographique et supervision pour les pays ACP	Chargé d'aide et de coopération internationale pour Burkina Faso et Cote d' Ivoire
Marie-Daniëlle Dal Molin	Relations extérieures	H5 - Asie du Sud-est	Chargé de relations international - Desk Thaïlande et Cambodge
Christoph Wiesner	Relations extérieures	G3 - Communauté Andine	Chargé de relations internationales - Desk Colombie
Genoveva Hernandez-Uriz	Relations extérieures	H4 - Pakistan, Afghanistan, Sri Lanka, Bangladesh, Maldives	Chargé de relations internationales - Desk Bangladesh

## FEED-BACK DES PARTICIPANTS

Il ressort des formulaires d'évaluation ou des conversations bilatérales que les participants sont généralement satisfaits ou très satisfaits du Forum, tant sur le plan de l'organisation que du contenu. Ils ont surtout apprécié le climat amical et « d'ouverture d'esprit », y compris durant les dîners et la réception.

Les participants ont beaucoup apprécié le « fort niveau d'engagement des fonctionnaires de la CE » et les allocutions prononcées par les fonctionnaires de la CE et le Président de la CIDSE. Ils considèrent que le débat au Parlement européen a été une réussite. Ils ont assisté à une « réunion efficace » dont ils repartent avec plein d'idées à creuser.

D'autres participants, au contraire, estiment que l'agenda était trop ambitieux pour laisser suffisamment de temps aux débats et/ou clarifications durant les ateliers ou en plénière. Certains ont également éprouvé des difficultés à comprendre le « jargon bruxellois ». Il n'empêche que les documents de référence des ateliers, disponibles en français, en anglais et en espagnol, ont formé une bonne base pour la discussion et permis de se préparer à la terminologie qui serait utilisée.

Outre le Forum proprement dit, plusieurs réunions bilatérales avaient été organisées à l'avance entre des responsables géographiques de la CE et des partenaires ou des collaborateurs des organisations membres de la CIDSE et de Caritas Europa. Des partenaires du Cambodge, d'Afghanistan et de la République démocratique du Congo, par exemple, ont eu l'occasion d'aborder avec ces fonctionnaires des questions comme la gestion des contrats de la CE, les projets en cours ou – dans le cas du Cambodge – l'abattage illégal des arbres et voir avec eux les mesures que l'UE devrait prendre. Ces contacts directs ont été jugés précieux.

Ci-dessous, quelques-unes des réactions livrées par les participants à deux questions ouvertes du formulaire d'évaluation :

### **Qu'est-ce que ce Forum vous a apporté, à vous et à votre organisation ?**

- J'ai pu mieux appréhender ce qu'étaient le plaidoyer et le lobbying en faveur d'une meilleure coopération entre les ONG du Nord et du Sud et avec la CE.
- L'approche multi-acteurs est importante pour un développement global.
- Apprendre des ONG du Nord comment fonctionnent les financements de la CE et comment devenir une organisation plus efficace.
- La meilleure façon de faire pression sur l'UE, c'est d'avoir un réseau fort qui défend une position consensuelle.
- Les informations sur les tendances dans la politique de la CE et la coopération entre les OSC et la CE étaient très utiles.

### **Quelles démarches envisagez-vous à partir des résultats de ce Forum ?**

- Concevoir de nouvelles stratégies qui appliquent les recommandations du Forum ; les mettre en œuvre au niveau du plaidoyer et des programmes.
- En concertation avec d'autres organisations locales, amorcer un dialogue avec la CE au plan national et avoir du personnel pour faciliter ce processus.
- Organiser des rencontres avec les Délégations de l'UE.
- Faire rapport à ma propre organisation et prendre contact avec la CIDSE / Caritas Europa.
- Veiller à ce que d'autres organisations partenaires soient informées des résultats du Forum via les organisations membres.